ARGUMENTS DE LA LIBRE PENSÉE
FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
NOVEMBRE 2025 - FRIMAIRE CCXXXIV
30

La Laïcité, ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas

Christian Eyschen

La Raison
INFORMATIONS OUVRIÈRES
Les Editions de la Libre Pensée

La Laïcité,
ce qu'elle est,
ce qu'elle n'est pas

Christian Eyschen

Présentation
de Benoît Schneckenburger
Président de la Libre Pensée
et Directeur de la Raison

Postface de Pierre Valdemienne,
Rédacteur pour
Informations ouvrières

Une date à retenir absolument :
Samedi 6 décembre 2025 à 14h
Salle Henaff
de la Bourse du Travail
29 boulevard du Temple
75003 Paris

Grand meeting unitaire laïque national et international
Pour la défense de la loi de 1905
Pour l'abrogation de la loi « Séparatisme »

Ce qu'est la laïcité et ce qu'elle n'est pas

Pour celles et ceux qui consacrent l'essentiel de leur activité militante à lutter pour l'émancipation du genre humain, c'est un crève-cœur. Comment est-il possible que pour tant de jeunes militants, la laïcité, qui a si longtemps été un combat de la gauche contre les forces réactionnaires, soit devenue un repoussoir ? Ces quelques articles, rédigés par un militant infatigable de la cause sociale et de la laïcité nous aident grandement à comprendre ce qu'a représenté la laïcité, et comment certains, nouveaux sophistes, s'ingénient à en utiliser le mot pour mieux la travestir.

Spinoza disait qu'on se bat en somme rarement pour le sens d'un mot, mais plus souvent pour un texte et un contexte. L'étymologie du mot reste un argument d'autorité si elle ne sert pas à comprendre les usages qu'on fait d'une idée. Tel est le devenir du mot **laïcité** aujourd'hui. Hier, son principe correspondait à son origine : le ***laos*** désignant l'une des acceptions du peuple en Grec, le choix de promouvoir un principe laïque en politique consiste à réaffirmer la souveraineté du peuple. En cela la laïcité est héritière de ce que la Révolution française a produit de meilleur.

La ***Déclaration* de 1789** dit en son article 3 que « *le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation.* » Dans la nation et non dans une quelconque autorité auto-proclamée. La Séparation du politique et du religieux est ici le fondement de tout idéal démocratique. Si, en son fort intérieur, tout croyant peut bien estimer ses principes de foi – religieux ou non – au-dessus de ceux défendus par la légalité, en revanche le corps politique démocratique ne peut que se référer à la loi commune, décidée sans autorité autre que celle du peuple assemblé : on peut croire, mais il faut obéir.

Principe politique, la **laïcité** est aussi principe éthique en cela qu'elle permet de garantir l'autonomie de chacun en assurant **l'absolue liberté de conscience** : c'est ce que proclament les articles 10 de la ***Déclaration de 1789*** et l'article 1 de la ***loi de 1905.*** Dès lors tout s'enchaine, et les malentendus persistants ne peuvent qu'être de mauvaise foi.

Rédigés pour l'organe de presse des militants d'un courant historique du **Mouvement ouvrier**, cela devrait faire écho à tant de luttes ! Le Mouvement ouvrier s'est inscrit dans l'œuvre de revendication de la laïcité qu'il n'a jamais opposé au progrès social. **Jean Jaurès**, dans son discours de 1910 ***Pour la laïque***, invectivait la droite réactionnaire : « *Laïcité de l'enseignement, progrès social, ce sont deux formules indivisibles, nous lutterons pour les deux.* » S'adressant en 1904 à

des ouvriers, il leur dit « *vous ne préparez l'avenir, vous n'affranchissez votre classe que par l'École laïque, l'école de la République et de la raison*. »

Lorsqu'il y a recul de social et politique, il y a recul de la laïcité. Et vice et versa. Il n'y a jamais eu de lutte laïque triomphante en dehors des avancées sociales et politiques : **Révolution française, 1830, 1848, La Commune, le rétablissement de la République en 1880-1914, 1936, la lutte contre le nazisme et le programme du Conseil National de la Résistance**. **Marx** a salué l'Œuvre laïque de la Commune qui avait proclamé le 2 avril 1871 : « *Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés ; (…) Art 1er l'Église est séparée de l'État. Art 2 Le budget des cultes est supprimé* (…) »

Ce sont là les idées qui seront portées par la **loi de 1905** ! **Paul Lafargue** dans ***Le droit à la paresse***, rappelle la position de la réaction, tenue par **Adolphe Thiers** : « *Je veux rendre toute puissante l'influence du clergé, parce que je compte sur lui pour propager cette bonne philosophie qui apprend à l'homme qu'il est ici-bas pour souffrir et non cette autre philosophie qui dit au contraire à l'homme* : "Jouis". »

En 1909, **Lénine** expliquait « *le rôle social joué par l'Église et le clergé comme soutiens du gouvernement ultra-réactionnaire et de la bourgeoisie dans sa lutte contre la classe ouvrière* ». Qu'on

ne s'y trompe pas : aucune religion prétendant régir la société à la place des hommes n'est exempte de ces reproches. Le conservatisme l'utilise toujours : **Thiers** et l'Église, **Trump** et les évangélistes, **Nétanyahou** et le judaïsme, les Frères musulmans et l'Islam, **Modi** et l'hindouisme… Tous se liguent le temps venu contre les droits sociaux et les droits des femmes en particulier, comme le montrent les refus et remises en cause du droit à l'avortement.

« *Il n'est pas de Sauveur suprême, Ni Dieu ni César* » chante l'***Internationale***. Pour ce faire ? il faut protéger la sphère politique de toute ingérence religieuse. Cela suppose également que la politique ne se mette pas à promouvoir une décision dogmatique et métaphysique au détriment des autres : **l'athéisme ne peut vouloir être imposé sans se méprendre sur le principe laïque**. Dès lors, on comprend mieux la tartufferie de ceux qui feignent d'être des laïcards accomplis, quand en fait ils se parent de la laïcité, non pour refuser les religions, mais au nom de la religion continuer à distiller le racisme. Islam et Catholicisme ne sont ni foncièrement tolérants ni foncièrement intolérants : faire croire que l'un le serait plus que l'autre, c'est ajouter à la confusion. Des militants révolutionnaires devraient avoir ces principes simples à l'esprit et faire œuvre de pédagogie.

Cette série d'articles sur la laïcité présente un large panel des débats contemporains relatifs au

principe de Séparation des Églises et de l'État, tout en mettant en dialogue l'héritage républicain de 1905 avec les défis du XXIe siècle. La laïcité n'est ni une simple attitude philosophique, ni l'expression d'une religion civile, mais désigne un dispositif institutionnel inédit, chargé d'organiser la neutralité de toutes les structures publiques et d'assurer l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient les convictions religieuses ou philosophiques.

Se souvient-on que la ***Charte d'Amiens*** a posé la nécessaire indépendance des syndicats y compris vis-à-vis des options philosophiques et religieuses, intégrant l'esprit de la laïcité au cœur des mobilisations sociales ? La distinction essentielle entre sphère publique et sphère privée impose une stricte neutralité aux institutions en charge de l'intérêt général — administrations, services publics, délégués de service public —, alors que la sphère privée se voit reconnaître une pleine liberté, dans la limite du respect de l'ordre public. Cette frontière garantit que toute citoyenne et tout citoyen, association, syndicat ou parti peut exprimer et défendre une vision, un engagement ou une croyance sans crainte d'ingérence publique. Ce pourquoi il faut dénoncer sans relâche les discriminations religieuses.

Les mécanismes de laïcité sont parfois détournés pour stigmatiser certains groupes – en particulier la communauté musulmane – alors que les principes fondateurs imposent un universalisme inté-

gral. L'article 10 de la ***Déclaration des Droits de l'Homme***, cœur du modèle laïque français, garantit l'égalité des non-croyants comme des croyants, sans distinction ni privilège. La laïcité authentique forme une synthèse entre liberté, égalité et fraternité, distincte de toute logique raciste ou xénophobe : elle incarne la devise de la République.

Ce cadre, patiemment construit depuis la ***Révolution de 1789***, se voit aujourd'hui menacé par le durcissement législatif et administratif incarné par la « ***loi Séparatisme*** » de 2021 et les mesures qui l'accompagnent — dissolutions facilitées des associations, contrôle du contenu des discours, imposition du **Contrat d'Engagement Républicain**... L'instrumentalisation sécuritaire de la laïcité risque ainsi de confondre pluralisme démocratique et uniformisation idéologique. La montée de la notion de responsabilité collective est utilisée pour sanctionner brutalement une organisation entière sur la seule base d'un propos ou d'une action individuelle. Là est le vrai combat.

N'oublions pas la mission émancipatrice de l'École publique, champ d'affrontement central. Attention à la tendance actuelle à substituer la formation citoyenne par une discipline idéologique, à multiplier les signalements et les mesures de contrôle au nom d'une « *laïcité d'interdits* ». Recentrons-nous sur l'essentiel, les conditions matérielles de l'éducation et com-

battons les cadeaux innombrables faits à l'école privée, essentiellement catholique qui détournent près de 12 milliards par an d'argent public.

En lisant ces articles, on retrouvera combien la laïcité demeure un enjeu de luttes sociales, et on la défendra fièrement.

Benoît Schneckenburger,
Président de la Libre Pensée
et Directeur de la Raison

120e ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE SÉPARATION DE 1905

SÉPARATION 1905 !

Meeting laïque unitaire

Salle Hénaff de la Bourse du Travail

29 Boulevard du Temple 75003 Paris (Métro République)

SAMEDI 6 DÉCEMBRE 2025 - 14 h

La loi « *Séparatiste* » de 2021 contre la loi de 1905 et la laïcité

Informations ouvrières a décidé de consacrer une dizaine d'articles dans ses prochains numéros sur la question de la laïcité pour aborder ce terme qui est utilisé aujourd'hui à des fins liberticides, totalitaires, racistes et xénophobes contre une partie de la population. Diviser pour mieux régner a toujours été, pour les pouvoirs totalitaires, le moyen de se défendre contre le droit du peuple à disposer de lui-même.

Nous allons montrer, au fil des articles, que la loi ***« Séparatisme*** » du 24 août 2021 est totalement contraire à la **laïcité** et à la **loi de 1905** de **Séparation des Églises et de l'État** et que cette loi est totalement liberticide et contraire à tous les principes démocratiques et républicains issus de la **Révolution française** de 1789.

Tout d'abord, commençons par une présentation de ce qu'est vraiment la laïcité.

La laïcité ne s'applique pas aux associations, mais uniquement à l'État et aux institutions

Qu'est-ce que la laïcité ?

Ce n'est pas une philosophie, même si elle a des bases philosophiques.

Ce n'est pas une religion civile, justement parce qu'elle n'est pas une philosophie.

Elle n'est ni anti-religieuse, ni pro-religieuse, la laïcité ignore le questionnement philosophique.

La laïcité ignore le fait religieux ou athée, car elle est dans un ailleurs et dans une autre problématique.

C'est un système politique qui organise la société et les institutions.

Les institutions, ce sont toutes les structures en charge de l'intérêt général : Gouvernement, administrations, services publics, délégations de service public.

Parce que ces institutions doivent être au service de tous et de toutes, alors elles ne peuvent exprimer un point de vue religieux ou antireligieux.

L'État est neutre en matière métaphysique. Si l'État devenait émettre un avis sur une conception de la vie, alors il diviserait la société entre partisans, adversaires ou indifférents à cette conception de la vie.

Les institutions n'ont pas à se préoccuper de ce que pensent les gens, mais de quoi ils ont besoin, c'est pourquoi l'État est en charge de l'inté-

rêt général.
Les citoyennes et citoyens pensent ce qu'ils veulent, mais quoiqu'ils pensent, ils ont tous les mêmes droits, ils sont égaux devant la loi.
L'État et les services publics sont en charge d'assumer, dans la réalité, les droits des citoyens sans se préoccuper de leurs conceptions de la vie et de l'après la vie. **C'est ce qu'on appelle la sphère publique**.
L'État ne peut avoir une opinion sur les opinions des personnes.
C'est pourquoi, l'État, l'administration, l'École publique, les services publics, tous ceux qui ont en charge une partie de l'intérêt général doivent être neutres.
Les opinions ne les intéressent pas, seuls comptent les besoins de la population.
Venons-en au reste de la société.
Tout ce qui ne détient pas une parcelle de l'intérêt général est **ce que l'on appelle la sphère privée**, mais si elle peut inclure des notions collectives.
La sphère privée est composée de tout ce qui n'est pas la sphère publique de l'État, de l'administration, des services publics.
C'est là que doit être respecté l'**Article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789,** qui fait partie du bloc de constitutionnalité de la République. Celui-ci déclare : **«** *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi*

par la Loi. »

Les **Associations**, les **Syndicats**, les **Partis**, les **Obédiences maçonniques**, les **Religions** sont là pour représenter des opinions, des envies, des avis, des besoins.

Toutes ces formes d'organisations privées des citoyens ont donc des points de vue, des analyses qui nécessairement sont différents les uns des autres. C'est ce qu'on appelle la Démocratie, la libre confrontation des points de vue.

Mais pour que les points de vue puissent se discuter, il faut au préalable qu'il y ait des points de vue et qu'ils puissent s'exprimer librement. C'est la liberté d'opinion et d'expression.

Par définition, on ne peut donc imposer aux **Associations**, **Syndicats**, **Partis**, **Obédiences maçonniques**… d'être neutres, comme une page blanche. Ces opinions sont une conception des choses, ces pages sont remplies d'avis, elles contribuent à formuler une conscience humaine, des consciences humaines.

Rassemblement des associations laïques devant le ministère contre la loi "Séparatisme".

Vouloir leur imposer un **Contrat d'engagements** dit « ***républicains*** » ou même ***« de laïcité »***, comme certaines **Chartes** le veulent dans des collectivités territoriales, c'est leur imposer une idéologie d'État, une religion civile.

Les associations sont par définition différentes. Leur imposer un même modèle et de mêmes engagements est antidémocratique par nature, car c'est nier leur nature spécifique qui est d'avoir une opinion, un avis, un point de vue, nécessairement différent des autres et de l'État.

Répétons-le : la laïcité s'applique aux institutions, et non aux associations de droit privé, sinon il n'y a plus de liberté d'association et d'opinion.

Les ***Contrats d'Engagement Républicain*** (CER) et les ***Chartes de la laïcité*** sont liberticides. Elles doivent donc disparaître.

Vidéo réalisée par la **Libre Pensée** pour présenter son point de vue

La loi « Séparatisme » est une négation de la démocratie et de la laïcité

● Parce qu'elle fusionne en un seul modèle totalitaire les associations, partis, syndicats, religions qui étaient auparavant régis par des lois diffé-

rentes : **1884** pour les syndicats, **1901** pour les associations et partis, **1905** pour les associations religieuses. Avec la loi « ***Séparatisme*** », toutes ces formes d'organisations doivent se plier au modèle imposé par les différents gouvernements **Macron**.

● Parce qu'elle impose une véritable **idéologie d'État** qui dicte aux organisations et aux citoyens ce qu'ils doivent penser, dire, et faire au nom des « *valeurs républicaines* » que l'État est incapable de définir. « ***Liberté – Égalité – Fraternité*** » ne sont pas des valeurs, mais des principes qui imprègnent les lois et leurs applications. Aujourd'hui quand une association veut obtenir une aide de la puissance publique (État et Collectivités publiques) pour subvenir à son existence et ses actions (salles pour se réunir, subventions, etc.), elle doit impérativement signer un **Contrat d'Engagement Républicain** qui la lie à une idéologie qu'elle doit mettre en œuvre.

● Parce qu'elle permet au gouvernement en permanence de dissoudre les associations qui refusent cette idéologie d'État. Depuis 2017 (élection de **Macron** à la Présidence de la République), plus de 40 décrets de dissolution d'associations ont été pris, dont une trentaine depuis la loi « ***Séparatisme*** ».

● Parce qu'une organisation (associations, syndicats, partis, religions) est tenue responsable des propos d'un seul de ses membres et qu'elle peut être dissoute pour cela. C'est la **responsabilité collective** de sinistre mémoire qui fait sa réappa-

rition. C'est l'arme par essence des fascistes, des nazis, des totalitaires contre tous ceux qui ne partagent pas leurs conceptions et qui entendent résister à leurs menées répressives. C'est l'arme contre tous ceux qui « *pensent autrement,* alors que leur respect est le fondement de la liberté, selon l'heureuse formule de **Rosa Luxembourg**.

Pour en savoir plus dans l'immédiat

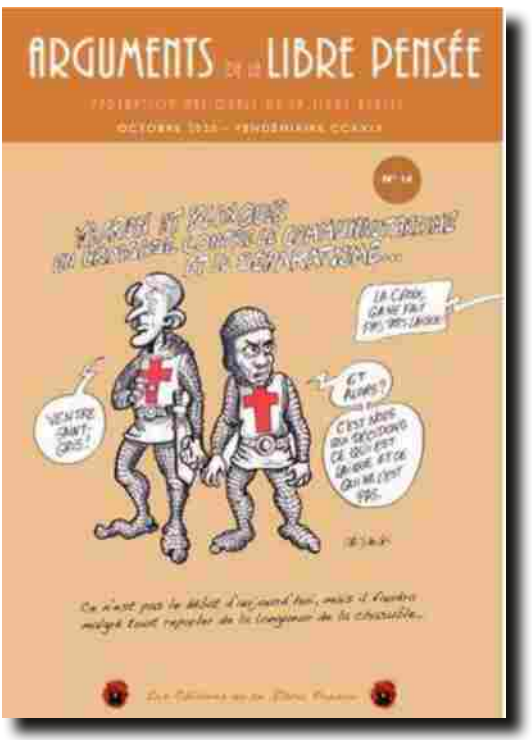

Nous vous recommandons de télécharger gratuitement le Numéro 14 de la Collection « ***Arguments*** » de la **Libre Pensée** sur « ***Communautarisme et Séparatisme*** » qui fait un point détaillé sur ces questions importantes, dont le monde médiatico-politique parle sans jamais savoir de quoi il est réellement question :

En voici le **Sommaire** :

•Présentation
•Lettre ouverte au Président de la République par la **Libre Pensée**
•Communiqué de la **Ligue de l'Enseignement**
•Lettre ouverte au Président de la République par la **Ligue des Droits de l'Homme**
•Interview de **l'Union rationaliste**
•**MRAP**
•Expression **intersyndicale**
•À propos des ***Chartes de la laïcité***
•Sur le ***Séparatisme***
•***Communautarisme***, l'archipel français
•Communiqué **FSU** sur le discours d'**Emmanuel Macron**
•La **Ligue de l'enseignement et l'islamophobie** : une mise au point nécessaire

Présentation : Derrière le discours **d'Emmanuel Macron** aux Mureaux le 2 octobre 2020. La mise en scène commençait par un tweet du Président de la République : « *Nous ne tolérerons jamais*

ceux qui remettent en cause les lois de la République ». Ah bon ? Alors nous sommes entrés en dictature ? On a le droit en démocratie de remettre en cause les lois, d'en vouloir d'autres, de vouloir les abroger et même, au nom de l'objection de conscience de refuser d'appliquer celles que l'on estime contraires à sa conscience. Le Président de la République avait naguère indiqué que « *ceux qui parlent de dictature n'ont qu'à l'essayer* ». Visiblement, on est en train de le faire.

Le Président de la République a présenté son discours par cette formule : « *Ce qui est en cause, c'est notre capacité de vivre ensemble* ». Allait-il parler de la pauvreté, des SDF, du chômage, de la crise économique, du racisme, de la destruction des services publics, de l'argent-roi ? Tout cela empêche pourtant grandement notre capacité de vivre ensemble, voire de vivre tout court pour beaucoup.

Que nenni, Maraud ! Ce qui nous empêche de vivre ensemble, c'est « *le Séparatisme musulman* ». Fallait le trouver ! Tout son discours a été uniquement consacré à l'**Islam**, c'est un discours de guerre civile pour que les gens s'affrontent entre eux. Sont ainsi désignés à la vindicte populaire les 4 millions de nos concitoyens d'origine arabo-musulmane, coupables de laisser faire le « *radicalisme islamiste* ».

Une date à retenir absolument :
Samedi 6 décembre 2025 à 14h
Salle Henaff
de la Bourse du Travail
29 boulevard du Temple
75003 Paris

Grand meeting unitaire laïque national et international
Pour la défense de la loi de 1905
Pour l'abrogation de la loi « Séparatisme »

La laïcité ce n'est pas le racisme, c'est l'universalisme

Apparemment aujourd'hui tout le monde est pour la Laïcité, de l'extrême-droite à une certaine « *Gauche* » qui inclut notamment **Manuel Valls** en passant par **Emmanuel Macron** et **François Bayrou**. Quand on voit leurs discours contre les Musulmans, désignés comme l'Ennemi public n°1, il y a alors une tendance à assimiler racisme et laïcité. Or, c'est tout le contraire

La vieille antienne de tous les racistes serait que l'**Islam** est une religion à part et « *arriérée* », c'est ce qui expliquerait qu'on applique à ses adeptes ou présupposés adeptes, un traitement particulier et discriminatoire. Il suffit de lire l'ouvrage « ***La Libre Pensée dans le Monde arabo-musulman*** » (voir présentation ci-dessous) pour faire litière de cette ignominie raciste et xénophobe.

La **Révolution française** va poser le cadre juridique du traitement de toutes les religions, sans aucune discrimination. L'Article 10 de la ***Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789*** stipule une fois pour toute la conception de la laïcité : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi*

par la Loi. » Le « *Nul* » en question n'a pas vocation à s'appliquer uniquement aux citoyens Français, mais bien à l'Humanité toute entière. Ce principe est donc bien universaliste et contraire à toute idée de racisme et de discrimination.

La ***loi de 1905 de Séparation*** de TOUTES les ***Églises*** (religions) et ***de l'État de 1905*** va poursuivre ce chemin en faisant en sorte que toutes les religions soient traitées à égalité par une non-reconnaissance par la puissance publique. « *Reconnaissance* » est un terme juridique qui ouvre des droits, par exemple quand des parents reconnaissent un enfant, ils lui ouvrent des droits et s'imposent des devoirs envers lui.

Le corollaire de cela est que les « *croyants* » de toutes les religions ont les mêmes droits que les non-croyants. Tous sont égaux, il ne peut y avoir une quelconque discrimination du fait de croyances ou supposées croyances ou non-croyances. Tous les citoyennes et citoyens sont strictement à égalité. La Laïcité est la véritable synthèse des 3 grands principes établis par la **Révolution française** et établis par la République comme moyen : **Liberté-Égalité-Fraternité**.

C'est pourquoi, la Laïcité est l'antithèse absolue du racisme, car elle impose un traitement égalitaire à tout le monde, sans aucune distinction. La Laïcité distingue la sphère publique (État, administrations, collectivités publiques) où certaines règles de neutralité doivent être respectées, justement pour ne faire aucune discrimination de

quelque sorte que ce soit envers les citoyens et usagers ; et la sphère privée (tout le reste) où chacun est libre d'exprimer ses opinions de la manière qu'il souhaite. La Laïcité, c'est la Liberté mise en œuvre effectivement.

La Vème République est antilaïque par nature et par essence

La **Vème République** est tout le contraire de ce principe. Par la ***loi Debré de 1959***, elle favorise outrageusement **l'Église catholique** et son œuvre principale : l'enseignement catholique financée sur les fonds publics (12 milliards chaque année). Quand **Lionel Jospin**, Premier ministre en 2002 institue une **instance de dialogue avec l'Église catholique**, et uniquement avec la succursale du **Vatican** (d'ailleurs le nonce apostolique, ambassadeur du « *Saint-Siège* » est membre officiel de cette instance), il favorise outrageusement le Catholicisme, au détriment des autres religions, dont l'Islam qui est la deuxième religion en France en termes de fidèles.

Quand **Emmanuel Macron** reçoit à l'Élysée le **culte israélite** et participe es-qualité à une cérémonie religieuse comme la ***Hanoucca*** ou quand il fait un discours comme **Président de la République** dans la **cathédrale catholique** de Notre-Dame (ce qui est interdit par la ***loi de 1905***), il viole la laïcité et fait œuvre de discrimination envers les autres religions, comme l'**Islam**, le **Pro-**

testantisme, le **Bouddhisme** et les **Athées** et **Libres Penseurs** qui n'ont pas droit aux mêmes faveurs que le Catholicisme et le Judaïsme.

L'affaire Betharram a montré aux yeux de tous la discrimination institutionnelle antilaïque et raciste des gouvernements de la **Vème République**. Il existe les pires turpitudes dans l'enseignement catholique, chaque cas dévoilé soulève l'horreur et l'indignation, il est financé massivement sur les fonds publics et n'est jamais contrôlé par la puissance publique, alors que les écoles privées musulmanes sont en proie à un véritable harcèlement de contrôles, de répression, d'intimidation en tous genres et fermées, même illégalement par le pouvoir.

« *Selon que vous serez musulmans ou pas, les jugements vous rendront noirs ou blancs* ». Les violations de la Laïcité ne peuvent qu'entrainer le racisme, car tous ne sont pas traités à égalité.

La Libre Pensée dans le Monde arabo-musulman

(Extraits de la présentation)

Cet ouvrage fera, sans nul doute, date. Il tend à aborder la question de ***l'Islam*** autrement que par un réducteur raciste : « *Les Arabes à la mer* », comme on l'entend en France (et ailleurs aussi) émanant de divers milieux xénophobes qui n'ont jamais supporté que les **Fellahs algériens** aient mis dehors les colons et gagné leur indépendance.

La **Libre Pensée**, c'est la liberté de conscience en action. Celle-ci est la clé de voute pour toute action de liberté. On cite toujours, à bon endroit et à bonne cause, la tolérance qui fut pratiquée dans l'Espagne islamique ***Al –Andalous***. On sait maintenant que les **Juifs** d'Afrique-du-Nord et leur célèbre reine,**la Kahena**, participeront à la conquête de l'Espagne à côté des **troupes Maures** et qu'en conséquence, ceux-ci furent conduits logiquement à les tolérer dans le territoire conquis. Ce que l'on sait moins, c'est que cette tolérance à cette époque ne fut pas le seul cas de cohabitation tranquille…..

Une fois n'est pas coutume, il convient de saluer la prise de position de **Dalil Boubakeur**, recteur de la **GrandeMosquée de Paris**, qui a rendu publiques deux déclarations le 8 juin 2017 sur ***l'Is-***

lam en France et sur la ***place des femmes dans l'Islam***.

Tout d'abord, la **Mosquée de Paris** rompt alors les amarres avec l'offensive des gouvernements précédents, quelles que soient leurs couleurs politiques de droite comme de gauche : elle se revendique de l'Islam **EN** France et non de l'Islam **DE** France. S'appuyant sur toute la tradition du **Mouvement national algérien**, elle réclame la stricte application de la **loi de Séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905**.

L'Islam **DE** France, c'est le **concordat** agrémenté du statut colonial de **l'Indigénat**. La religion n'a pas à être tricolore et gouvernementale. L'Islam **EN** France, c'est l'application de la laïcité qui sépare le religieux du civil….

Les temps vont être très durs pour tous les xénophobes, de droite comme de gauche, qui ratiocinent à qui mieux mieux sur l'incompatibilité entre **l'Islam** et la **modernité**, contrairement aux autres religions monothéistes. Ce qui permet aux différents impérialismes de bombarder les peuples et les pays réputés à dominante musulmane…

L'Islam a régné sur le plus grand Empire ayant jamais existé, puisque, pendant deux siècles, il rayonna sur 3 continents. Du point de vue religieux, il n'est qu'une variante du ***Christianisme*** : l'**Arianisme**. C'est pourquoi il s'implanta si facilement au sein des terres de l'Empire d'Orient et

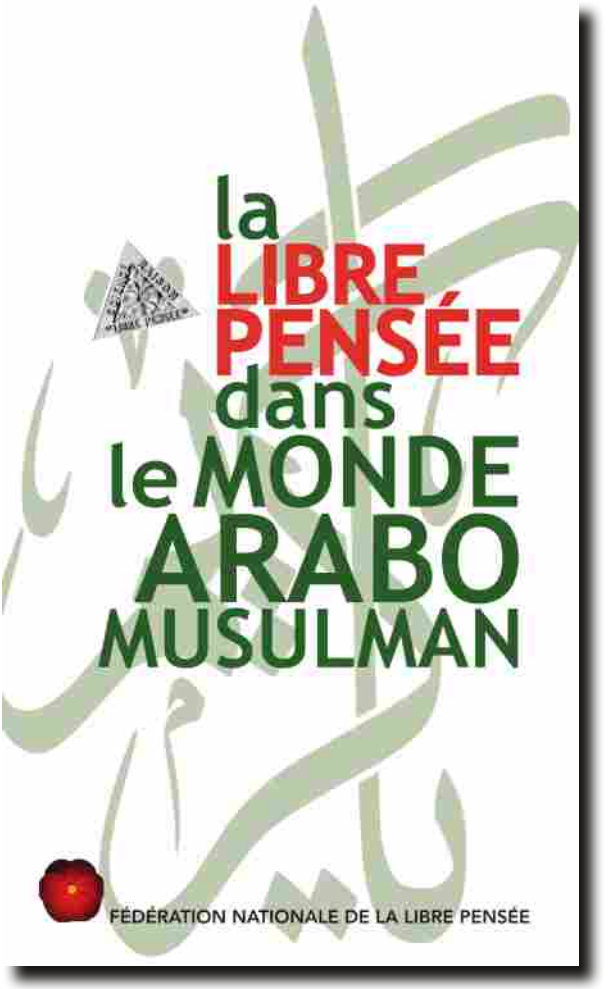

Ouvrage en vente
à la Librairie de la Libre Pensée
368 pages 12€

d'Afrique-du-Nord. Il fut porteur d'un message d'égalité, à travers le pèlerinage à la Mecque, car tous pouvaient le faire, maîtres et humbles, tous pouvaient être ***Hadj***.

Quand il se développe, les frontières étaient fermées depuis 1 000 ans (depuis **Alexandre le Grand**). Elles vont s'ouvrir avec ***l'Islam***, par le commerce. Les caravanes sont le vecteur de la propagation de **l'Islam**, les idées nouvelles accompagnent les marchandises. ***L'Islam*** apporte une certaine sécurité aux bédouins et aux marchands.

Assez rapidement, **Bagdad**, qui est le centre de la nouvelle religion, devient le centre du **Savoir** et de la **Culture**. Le Savoir se développe pour résoudre les problèmes de cet Empire si vaste et si puissant. **L'Islam** devient l'athanor de la connaissance. On exhume les textes anciens, qu'on traduit, qu'on analyse et qu'on discute.

Il n'y alors aucune contradiction entre le **Savoir** et la **Foi**. Les musulmans intègrent **Platon** et **Aristote**. ***L'Arabe*** devient la langue de la **Connaissance**. En Europe même, où le ***Christianisme*** étend sa nuit noire sur la connaissance, les érudits apprennent la langue qui véhicule la recherche. La ***Renaissance*** a incontestablement ses origines à Bagdad. ***L'Islam*** réexamine tout et passe le Savoir de l'époque à la dure école de la critique.

C'est le début de la recherche scientifique, la mé-

decine connaît un nouveau développement et un nouvel essor. En découvrant le papier en Asie, et en l'utilisant massivement en lieu et place des parchemins, les Musulmans vont contribuer à la diffusion des idées.

Ce sont les croisades sanglantes de l'Empire chrétien qui vont porter un coup important à ce développement de la civilisation en Orient. En 1099, la prise de Jérusalem par les ***Croisés***, massacrant indistinctement **Musulmans**, **Juifs** et **Chrétiensd'Orient**, va rester comme un traumatisme profond qui agrandira le fossé entre le monde chrétien et le monde musulman. C'est le choc terroriste initial que les **Musulmans** n'oublieront jamais…

Ce cadre étant posé, on peut en déduire que ***l'Islam*** n'est pas une sous-religion par rapport aux autres monothéismes, ou une religion dévaluée. **L'Islam** inscrit ses pas dans les religions qui l'ont précédé et avec qui elle cohabite plus ou moins bien. Il n'y a donc aucune raison spécifique, intrinsèque, qui ferait que telle religion serait soluble dans la **Démocratie**, la **Laïcité** et la **République**, et pas telle autre…

Nous dédions cet ouvrage à **Messali Hadj**, à sa mémoire de militant, à ses enfants, tous ses enfants, biologiques ou spirituels, les ***Combattants de la Liberté***.

120 ANS

de la loi de séparation des Églises et de l'État (1905)

Quel avenir pour la laïcité ?

Venez débattre avec Jean Baubérot, Christophe Bellon, Jean-Louis Bianco, Roberto Blancarte, Nicolas Cadène, Claire de Galembert, Anne Fornerod, Nilufer Göle, David Koussens, Denis Lacorne, Charles Mercier, Michel Miaille, Philippe Portier, Caroline Sagesser, Haoues Seniguer, Gabriella Valente, Valentine Zuber ...

De 9h à 13h, le 6 décembre

Grande Loge de France :
8, rue Louis Puteaux, Paris

Inscription gratuite
(sur site ou par QR code) :

https://vigie-laicite.fr

Vigie de la Laïcité

projet ANR-21-RSHS-0005

La Laïcité, c'est la Démocratie

Il nous appartient d'enrayer cette machine :
« *Sauvons la liberté, la liberté sauve le reste* »
écrivait **Victor Hugo** en 1851 dans ***Choses vues.***

La **Démocratie** repose sur plusieurs principes, dont le droit de choisir librement ses représentants par des élections au suffrage universel, au nom du principe d'**Égalité** des citoyens devant la loi. Ensuite, la Démocratie doit assurer à tous la liberté de s'associer librement, pour des objectifs décidés en commun, avec des moyens propres à l'association constituée, et avec qui on veut

Ces principes ont été mis en œuvre par les trois grandes lois démocratiques qui fondent la liberté d'association la liberté d'expression pour tous :

La **loi de 1884** sur la **liberté syndicale**, ce sont les travailleurs qui s'associent librement pour défendre leurs intérêts et les objectifs qu'ils se fixent. Ainsi la ***Charte d'Amiens*** de la **Vieille-CGT** promeut deux objectifs essentiels au **Syndicalisme ouvrier** : la défense quotidienne des intérêts des travailleurs et la fin du **Capitalisme** exploiteur. C'est la fameuse « ***Double tâche*** » que s'assigne la classe ouvrière comme classe sociale.

La **loi de 1901** sur la **liberté d'association** qui per-

met à tout le monde et à n'importe qui de s'associer librement pour des objectifs décidés ensemble et sur des principes (et non des valeurs) décidés en commun. Par exemple, cette loi permet à des **Révolutionnaires** de s'associer librement et aussi à des **Royalistes** de le faire de leur côté. Bien évidemment, il n'y aurait aucun moyen, aucun objet et aucun membre commun entre les deux. Inutile de mon point de vueC'est la liberté d'association.

La **loi de 1905** (complétée par celle de **1907**) sur la **Séparation des Églises et de l'État** qui organise la liberté religieuse par le libre exercice des cultes (de tous les cultes). Quand l'article 4 de la **loi de 1905** fut votée, **Jean Jaurès** dira alors, avec raison : « *La Séparation est faite* ». Par cette loi, le principe de **libre organisation** pour les syndicats (1**884**), pour les associations, Obédiences maçonniques et Partis politiques (**1901**) s'appliquait aussi pour les cultes et religions **(1905-1907))**.

Cette **loi de 1905** fonde la **liberté de conscience** qui est celle de ne pas croire ou de croire à ce que l'on veut et comme on veut. La **laïcité institutionnelle** est fondée par la **loi de 1905**, elle est la garantie de la Démocratie et de la liberté d'association. **Laïcité** et **Démocratie** sont donc consubstantielle, l'une ne peut aller sans l'autre et inversement.

La liberté de conscience s'applique dans tous les domaines, elle fait partie désormais du « *Bloc*

constitutionnel », ce qui fait que la **Libre Pensée** ne s'associera jamais à cette auguste fadaise qui consiste à demander la constitutionnalisation des deux premiers articles de la **loi de Séparation**, car c'est déjà fait et obtenu.

C'est donc une diversion qui cache le retour en scène de **François Hollande** pour les Présidentielles de 2027 (il l'avait proposée dans le passé comme une promesse sans lendemain, un spécialiste, il l'avait fait aussi pour la **Réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple de 1914-1918**). Cette « *proposition* » permet de tenter de le remettre dans la course présidentielle. Faire du neuf avec du vieux est une vieille manœuvre politicienne et ce, depuis la nuit des temps.

Tous ces principes de liberté sont remis en cause par la loi « ***Séparatisme*** » du 24 août 2021 qui tente d'imposer un seul modèle d'association, sous la férule et l'autorité de l'État avec des « *valeurs* » dites « *Républicaines* » qui s'imposent alors par la force et non par la conviction. La menace permanente (et réelle) de dissolution des associations (plus de 40 depuis **Macron 1er**) est la matraque brandie au-dessus des têtes de chacun. C'est la mise en œuvre d'une véritable **Idéologie d'État** et toute idéologie d'État est totalitaire par essence et par nature. La **loi « *Séparatisme*** » est une loi liberticide, antilaïque, raciste, autoritaire et antidémocratique qui menace grandement la liberté d'association sur tous les plans.

C'est la séparation de la sphère religieuse et de la sphère publique (État, Institutions, Administration, Services publics) qui garantit la neutralité de la puissance publique d'un côté, et de l'autre, qui fonde dans la sphère privée une totale liberté pour penser, dire, et faire ce que chacun souhaite sur le plan politique, associatif, religieux ou autre, c'est-à-dire sur le plan personnel, qui peut inclure une dimension collective. La **loi « *Séparatisme*** » en est strictement l'inverse, c'est pourquoi, il faut l'abroger comme toutes les lois antilaïques.

En 2019, le Congrès national de la **Fédération nationale de la Libre Pensée**, réuni à Alizay du 26 au 30 août alertait : « *La liberté de conscience, la simple expression d'une opinion, est menacée. Elle est menacée sur tous les plans, sur tous les terrains. Elle est malmenée, brutalisée*. » Le Congrès poursuivait : « *La question est : sommes-nous libres ?* » et affirmait : « *Une camisole de force est passée sur la pensée, c'est-à-dire sur le droit de réfléchir par soi-même, de ne pas être d'accord, de le dire, de le faire savoir, de dialoguer, d'écouter, d'argumenter.* » Nous y sommes.

Deux ouvrages pour en savoir plus

- ***Maintenir l'ordre, brider les libertés d'hier à aujourd'hui*** (1)

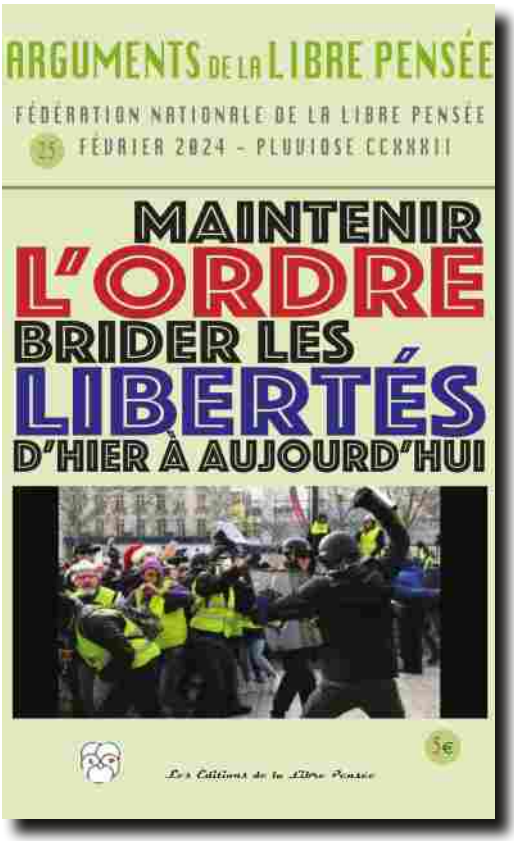

Benjamin Franklin (1706-1790), imprimeur et écrivain, l'un des cinq rédacteurs de la ***Déclaration d'indépendance de la République des États-Unis***, avait dit « *Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux.* »La **Vème République** a porté au pinacle cette prédiction.

Avec l'avènement d'**Emmanuel Macron**, la répression n'a jamais été aussi massive, violente, disproportionnée et attentatoire aux libertés fondamentales. Cette répression accrue contre le **Peuple** dans toutes ses déterminations s'accompagne d'un dispositif de répression législative jamais vu.

Ainsi la **loi « *Séparatisme* » du 24 août 2021** confortant « l***e respect des principes de la République*** » porte atteinte à **trois libertés fondamentales** que celle-ci a pourtant consacrées depuis plus d'un siècle, par les lois de 1901 et 1905, 1907 :

D'abord, dans le cadre de l'obligation scolaire, le droit ouvert aux familles par **la loi du 28 mars 1882** sur l'enseignement primaire obligatoire de délivrer une instruction à domicile à leurs enfants n'est plus accordée de droit, mais sous des conditions exorbitantes.

Ensuite, la liberté d'association instituée par la **loi du 1er juillet 1901**, est remise en cause par la menace permanente de dissolution, par le chan-

tage aux subventions conditionnées par la soumission à l'idéologie d'État.

Par le contrôle accru des **Cultes** où c'est le **Préfet** qui décide de ce qui est religieux ou pas, ce qui est une violation flagrante de la ***Loi de 1905*** qui assure la **liberté de conscience** et garantit la **liberté des cultes**.

C'est tout l'édifice « ***républicain et démocratique*** » qui est démantelé au nom des intérêts du **Capital financier** et de la recherche d'un profit effréné pour les spéculateurs et les parasites de l'économie.

•*Délinquance, terrorisme, santé : Libertés et droits fondamentaux en péril (2)*

La lutte contre la délinquance, le terrorisme et, désormais, les épidémies, justifie des atteintes graves, de plus en plus nombreuses, aux libertés et droits fondamentaux. Depuis bientôt une vingtaine d'années, les **libertés et droits fondamentaux** connaissent un recul insidieux. D'une part, le Législateur a multiplié les mesures abusives de police susceptibles de leur porter atteinte. D'autre part, agissant par ordonnances, le gouvernement a restreint de manière très importante les libertés individuelles dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

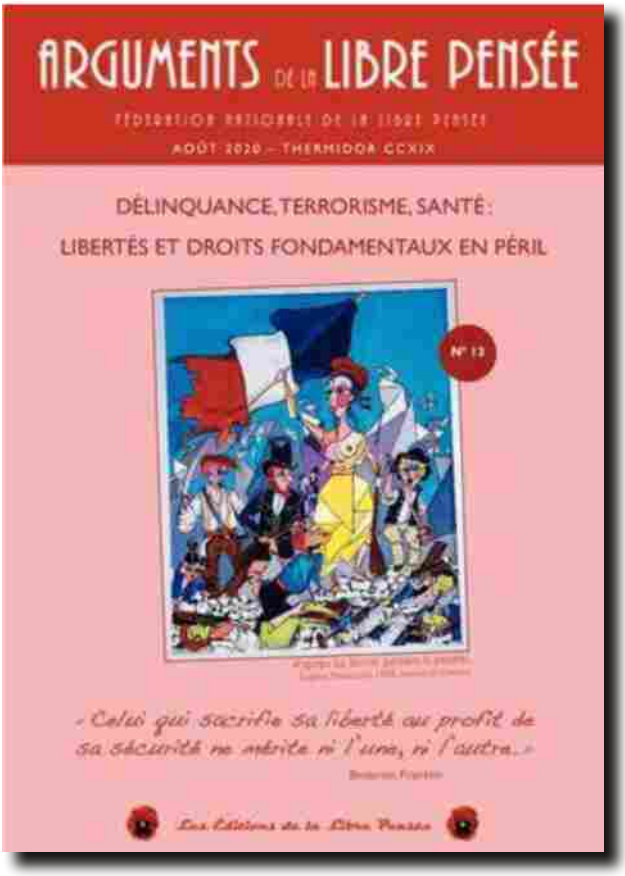

De plus, pour accentuer la répression du peuple, au nom du **principe de subsidiarité**, les gouvernements successifs privatisent de plus en plus les tâches de sécurité et de maintien de l'ordre. Le résultat numérique est sans appel : le nombre d'agents privés de sécurité a connu une forte croissance pour atteindre le chiffre d'environ 170

000 personnes pour 330 000 policiers et 110 000 gendarmes (un peu moins d'une force de l'ordre pour 1 000 habitants).

Les violences policières sans précédent impulsées par l'État, notamment depuis 2015 (état d'urgence lié au terrorisme ; manifestations contre le projet de loi ***El Khomri*** ; crise sociale ouverte en novembre 2018), dont le niveau a connu son apogée durant le mouvement dit des ***Gilets jaunes***, ne sortent pas de nulle part. En ont résulté des milliers d'arrestations arbitraires, des milliers de tirs de **LBD 40** ou de grenades de « *désencerclement* » **GLI 4** - aujourd'hui interdites pour la seule raison que les stocks sont épuisés -, des dizaines d'énucléations oculaires, des amputations de la main, des décès intervenus, notamment ceux d'une femme âgée à sa fenêtre et d'un chauffeur de camion plaqué au sol et mort en raison d'une clé d'étranglement.

1 – En vente à la **Librairie de la Libre Pensée** – 220 pages – **5€** (3,50€ à partir de 3 exemplaires + frais de port)

2- Téléchargeable gratuitement : - 34 pages

Une date à retenir absolument :
Samedi 6 décembre 2025 à 14h
Salle Henaff
de la Bourse du Travail
29 boulevard du Temple
75003 Paris

Grand meeting unitaire laïque national et international
Pour la défense de la loi de 1905
Pour l'abrogation de la loi « Séparatisme »

La Laïcité, ce n'est pas la répression des croyants

Rappelons tout d'abord un principe : la **Laïcité** n'a pas pour objet de réprimer ceux qui croient et favoriser ceux qui ne croient pas. Tous sont égaux devant la loi et la neutralité de l'État leur garantit qu'ils soient respectés et protégés de la même manière. La Laïcité n'est ni **une religion civile** qui s'opposerait aux autres croyances, ni un instrument de persécution contre quiconque. La neutralité de l'État impose que celui-ci ne favorise ni ne dévalorise une quelconque conception philosophique. Comme le disait **Francis de Pressensé**, Président de la **Ligue des Droits de l'Homme** en 1905 : « *l'État s'arrête où commence la conscience* ».

On sait que la **Vème République** bafoue depuis toujours ces principes et qu'elle favorise outrageusement **l'Église catholique** et ses œuvres, dont l'enseignement privé, et couvre du ***Manteau de Noé*** toutes ses turpitudes. Par contre, si cette « *Monarchiegaullienne* », même pas constitutionnelle, a les yeux de **Chimène** pour le **Vatican**, elle a une véritable haine contre les fidèles de l'**Islam**.

On a vu, pour le moins, que les réactions gouvernementales sur l'assassinat odieux d'**Aboubakar Cissé** – par un meurtrier fanatique qui le tue en

lui infligeant une cinquantaine de coups de couteau, dans la salle de prière de la **Mosquée Khadidja** à La Grand-Combe (Gard) – ont largement montré le mépris profond dans lequel sont tenus les « ***Musulmans*** » dans ce pays.

On connaît la formule : « *action, répression, mobilisation* ». Avec les gouvernements de la **Vème République**, et particulièrement ceux d'**Emmanuel Macron**, on a l'impression que c'est devenu, « *discrimination, stigmatisation, répression* ».

La répression contre les **croyants Musulmans** ou supposés tels se manifeste de plusieurs manières : une stigmatisation par l'affirmation que ce sont des « *Français de papiers* », une dénonciation permanente de complicité avec le terrorisme dans le monde, une discrimination sociale et économique, et une menace continue de dissolution de leurs associations civiles et religieuses, souvent suivie d'effets.

Sur le plan de l'École publique, cette discrimination/répression se manifeste par une campagne permanente sur les « *atteintes à la Laïcité* » qui seraient toujours commises par les enfants des **Musulmans**, et jamais par la progéniture des fidèles d'autres religions.

Qu'est-ce qu'une atteinte à la Laïcité ?Rappelons que cela peut entrainer un signalement à l'Administration, et aussi à la Justice et alors le Ministère de l'Éducation nationale **(MEN)** l'enregistre comme telle et communique à grands ren-

forts de fracas dans la sphère médiatique.

Quels sont les chiffres officiels de ces atteintes à la Laïcité ?

Les atteintes à la Laïcité à l'École de septembre à décembre 2024 se portent à 1 848 faits recensés en 4 mois. Sur l'ensemble de l'année scolaire dernière, et 1 960 actes racistes avaient été signalés pour les écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées. La nouvelle ministre de l'éducation nationale, **Anne Genetet**, a annoncé que le nombre d'actes d'atteinte à la laïcité dans les établissements scolaires était passé de plus de 800 à une centaine en l'espace d'un an, entre la rentrée de 2023 et celle de 2024. (Sources : **MEN**).

Ajoutons que ces « *événements* » sont à ramener au chiffre de 12 millions d'élèves scolarisés, ce qui relativise grandement ces faits, montés en épingles par les racistes de toutes obédiences. Cela fait, en additionnant tous les chiffres (de nature totalement différente, mais ne lésinons pas pour la démonstration), que les « *atteintes à la laïcité* » représentent **0,03% de la population scolaire**. Cela justifie-t-il une telle campagne médiatique de haine et de stigmatisation ?

Voici quelques faits rapportés par des études d'universitaires et des chercheurs dans l'ouvrage cité infra :

Un élève n'a pas fait son devoir, il évoque pour

éviter une sanction que c'est le ***Ramadan***. L'affaire prend alors un tour « *religieux* », alors que ce n'est qu'une ruse d'un adolescent qui a un poil dans la main. Cela peut dégénérer très vite. La solution trouvée peut conduire à créer un problème de manière artificielle. Tout dépend comment cela est traité dans l'établissement.

Des élèves parlent de manière provocante, comme des adolescents un peu stupides, en employant des expressions comme « *Allez, ne fait pas ton* Juif*, donne-moi ton stylo* », ou « *Inch Allah* ». Les **Inquisiteurs** qui s'offusquent ne verront rien, par contre, comme atteinte à la Laïcité dans des expressions comme « *Nom de **Dieu*** », ou « *Mon **Dieu*** ».

Une étudiante (voilée nécessairement) lit le ***Coran*** en interclasses ou en récréation. C'est louche, à surveiller, une possible radicalisation ? Les mêmes qui verront un élève (non voilé bien sûr) lire, dans les mêmes conditions, la ***Bible***, n'auront rien à dire. « *C'est bien de chez nous, pas de problème ».*

Il faut donc savoir « *raison garder* » et réfléchir avant de parler, ce que ne font jamais les médias aux ordres des gouvernants qui n'en savent pas plus qu'eux.

Deux publications pour aller plus loin

- ***Arguments de la Libre Pensée n°28 : Vade-mecum « Laïcité » : une intrusion dans l'École au nom des obscures valeurs de la Macronie***

En décembre 2023, le Ministère de l'Éducation nationale (**MEN**) a édité un document sur ***La Laïcité à l'École***. S'il fallait résumer ce ***vademecum***, un seul suffirait : **Répression**. Le terme « *procédure disciplinaire systématique* » est constamment avancé et cité quasiment dans tous les chapitres. Ce document est donc un instrument pour réprimer ce qui est appelé *« infraction à la Laïcité* », sans jamais s'étendre vraiment sur le contenu de celle-ci. Pour les élèves, ce sont des interdits sans cesse rappelés et appliqués contre ce qu'ils pensent et ce dans quoi ils peuvent se reconnaître. **La stigmatisation est une discrimination.**

Comme le montre un excellent ouvrage d'enseignants, ***Laïcité, discriminations, racisme, les Professionnels de l'Éducation à l'épreuve*** sous la direction de **Françoise Lantheaume** et **Sébastien Urbanski ; c'est le plus souvent la solution qui crée le problème**. Mais cet ouvrage montre aussi, au verso, la **formidable résistance du corps enseignant** qui cherche toujours les voies et les moyens pour résister et instruire les jeunes générations pour leur émancipation future. C'est assez réjouissant.

« *À bien lire cet ouvrage, on est bien obligé de se rendre à l'évidence,* ***l'échec scolaire, les difficultés des élèves, le manque de moyens et les programmes vidés de leur contenu émancipateur*** *sont majoritairement dénoncés dans les discours recueillis et définis comme la gangrène du sys-*

tème. Les questions liées à la ***religion, au racisme, à l'antisémitisme*** *n'ont rien à voir avec ce qu'en disent les médias et le discours officiel* ». (**Noëlle Monin**)

Il peut y avoir aussi d'autres provocations politiques de l'extérieur, quand les **mairies de droite et d'extrême-droite** veulent imposer les menus avec porc dans les cantines scolaires. Les réactions sont alors inévitables qui se transforment en signalement pour « *atteintes la Laïcité* ». Obliger quelqu'un, et de surcroit des enfants, à manger ce qu'ils ne veulent pas est une atteinte à leur intégrité et à leur liberté de conscience en formation. Faire manger de la viande à un **végétarien** est une abomination reconnue, il en est de même pour le porc pour ceux que cela heurte par conviction.

Faire cela au nom d'une « *laïcité* » est encore plus scandaleux, on est alors sûr que l'élève ne sera jamais un chaud partisan de la **Laïcité**. C'est profondément ignoble et ne peut inspirer que le dégoût le plus profond. On ne peut forcer quelqu'un à manger ce qu'il ne veut pas, surtout lorsqu'il s'agir d'enfants, c'est une atteinte à leur liberté individuelle et de conscience.

Pour télécharger gratuitement ce **numéro 28** de la collection **Arguments de la Libre Pensée** :

● *Arguments de la Libre Pensée n°29 : Rapport Stasi versus Loi Stasi*

Pour la **Libre Pensée**, la ***loi Stasi*** de 2004 n'a strictement rien à voir avec le **Rapport Stasi** et ses préconisations. En effet, sur **23 propositions** étayées dans le rapport, il n'y en eut qu'une seule qui a été mise en œuvre par la ***loi Stasi*** - celle qui était l'objectif initial de « ***l'Union sacrée UMP/PS*** » - pour préserver ***l'article 10 de la loi Jospin***. Il y a donc eu duperie, manipulation et trucage. La loi adoptée dans le cadre « *d'un large consensus national* » ressemble fort à ce que l'on a connu avec « ***l'Union sacrée pendant la Grande Guerre*** » : le contenu a peu de rapport avec l'emballage. Elle fait partie du problème, pas de la solution.

Il faut constater que le problème fondamental des signes religieux à l'École laïque est ***l'article 10 de la loi Jospin*** qui, par ***« le droit d'expression des élèves***», a disloqué la **Laïcité** au sein de **l'Enseignement public**. Les enseignants, les personnels, les locaux, les programmes, les manuels doivent être « *laïques* », mais pas les élèves. L'affrontement était donc inéluctable. Il est à noter que cette question de ***l'article 10 de la loi Jospin*** n'est **JAMAIS** évoquée, ni de près ni de loin, dans le ***Rapport*** de la **Commission Stasi**, alors que c'est le cœur du problème et la source de toutes les difficultés.

C'est pourquoi la **Libre Pensée** réclame l'abroga-

tion de ***l'article 10 de la loi Jospin***, ce qui rétablirait de ***facto*** et de ***jure*** les circulaires de **Jean Zay** qui avaient réglé le problème des signes religieux et politiques dans les établissements scolaires pendant plus de 50 ans. Une fois n'est pas coutume : c'était mieux avant.

Pour télécharger gratuitement ce **numéro 29** de la collection **Arguments de la Libre Pensée** :

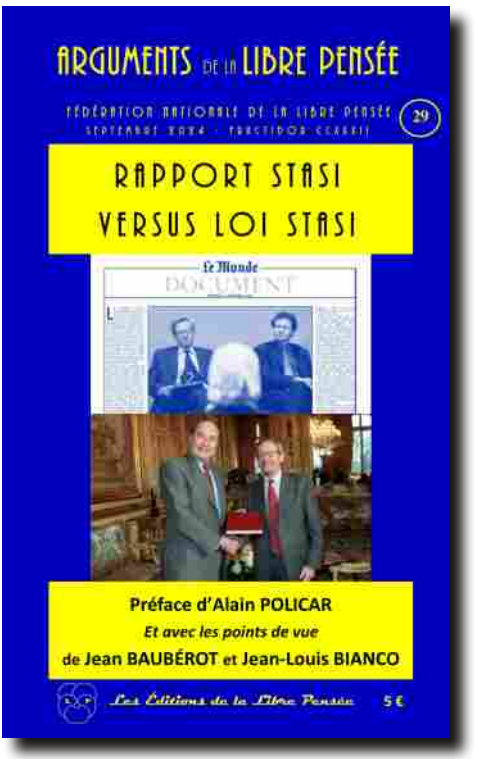

Se battre
pour une laïcité de liberté !

Participez au grand meeting organisé par
la Vigie de la Laïcité,
avec les associations laïques,
sous le patronage
de la Ligue des droits de l'Homme,
de la Ligue de l'enseignement,
de Solidarité laïque,
de la Libre Pensée
et de l'Union rationaliste.

De 14h30 à 18h, le 6 décembre

Lieu : Salle Hénaff de la Bourse du Travail
29 Boulevard du Temple 75003 PARIS
(Métro République)

La Laïcité, c'est la liberté de conscience pour tous

« *Le cœur de l'Homme est un asile sacré,*
où l'œil du gouvernement de doit pas descendre »
Boissy d'Anglas en 1795

La conscience est le propre de l'être humain, c'est ce qui le distingue des mondes animal, végétal et minéral. Il est bien d'avoir une conscience, qui s'élabore au fur et à mesure de la construction de l'être humain, mais faut-il encore que cette conscience puisse s'exprimer librement et se confronter aux autres sans que la vie de chacun soit en péril pour avoir exprimé une opinion sur le monde et les autres.

C'est pourquoi la défense de la **liberté absolue de conscience** est une nécessité vitale pour l'**Humanité**. C'est la première des libertés. On mesure là, et par là, tout le chemin qu'a dû parcourir la liberté humaine pour s'édifier pleinement. Dans ce chemin de liberté, la conscience humaine s'est toujours heurtée principalement aux dictatures politiques, économiques et religieuses.

Imposer **une vérité révélée** quelle que soit sa nature : politique, économique, religieuse, sociale, métaphysique est une **violation de la liberté de conscience** de chacun et de tous.

Prenons un exemple parmi tant d'autres : imposer des minutes de silence dans les établissements scolaires publics à propos de tel ou tel événement, monté en épingle par le monde politico-médiatique, est le signe que l'on impose une idéologie d'État et toute idéologie d'État est totalitaire par nature et par essence. Et ce, sur des êtres dont le jugement est en construction.

Outre que c'est introduire le monde violent de l'extérieur à l'intérieur de la sphère scolaire, qui devrait être un asile le plus possible à l'abri des conflits du monde extérieur, mais c'est surtout introduire différents de points de vue qui vont s'affronter et se heurter nécessairement entre eux. Au lieu de mettre les élèves à l'abri des querelles du monde, on introduit ces querelles à l'École. Il ne faut donc pas s'étonner des réactions ainsi engendrées par des ***Inquisiteurs au petit-pied*** qui crieront après aux « *atteintes à la laïcité* » qu'ils auront eux-mêmes créées.

Le viol des consciences

Le spécialiste de cela fut « ***saint-Augustin*** » et son fameux « *compelle intrare* » ((Forcez-les d'entrer), repris de **l'Évangile** selon **Luc**. En clair, l'Église, possédant la ***Vérité révélée***, se donnait le droit de l'imposer à tous, même si les personnes concernées ne le voulaient pas. C'est « *faire le bonheur des gens* » malgré et contre eux, mais « *à la fin au jour du**Jugement Dernier »***, ils verront bien que l'Église avait raison de forcer leur conscience.

C’est contre cette conception complètement totalitaire que vont s’élever des hommes comme **Pierre Bayle**, éminent penseur **Protestant**, et c’est cette opposition à cette dictature de la pensée qui fit le succès de la **Réforme protestante** qui établit un lien direct entre le croyant et « *la puissance divine* », reprenant cela du **Judaïsme** et qui, plus tard, s’incarnera aussi dans **l’Islam majoritaire** (le Sunnisme). **Judaïsme**, **Protestantisme**, **Islam** sont des religions sans clergé, (mais pas sans dogmes qui sont aussi des obligations de croyance attentatoires à la liberté de conscience). Elles sont sans appareil clérical qui dirige les corps et les consciences. C’est une différence notable et importante avec le **Catholicisme**. On l’a vu à l’occasion de l’élection du Pape **Léon XIV** : diriger l’appareil clérical du **Vatican** est un enjeu majeur qui met aux prises bien des forces qui s‘affrontent entre elles, car il y a un véritable enjeu de pouvoir.

Tout au contraire de cela, la laïcité n’a jamais eu recours au « ***Compelle intrare*** » (« *Force-les à entrer* ») c’est-à-dire violenter les gens et leurs consciences pour « *faireleur bonheur malgré eux* » et leur imposer une vision du monde. C’est pourquoi, on a vu beaucoup de **Libres Penseurs** et d’**Athées** sur les bûchers, on n’y a jamais vu un seul **Inquisiteur**, ni un seul **Évêque**.

Syndicalisme et Laïcité

Ce principe de **liberté de conscience** est aussi la marque de tout véritable **Syndicalisme ouvrier** qui ne peut être que **laïque** dans son essence. Le syndicalisme ouvrier se fixe pour but de rassembler, en dehors de toutes écoles et chapelles, les travailleurs quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses. Si la neutralité métaphysique de la République est garantie par la **Séparation des Églises et de l'État**, l'intérêt commun des travailleurs est garanti par **l'Indépendance syndicale** vis-à-vis de l'État, des partis, sectes philosophiques et religions.

Les statuts de la **CGT** de 1895 indiquent *: « La **Confédération Générale du Travail** a exclusivement pour objet d'unir, sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale. »* La ***Charte d'Amiens*** de 1906va enrichir les premiers statuts de la **CGT** par cette affirmation : « *…tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou **philosophiques**,* [ont] *un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ».*

Le syndicalisme ouvrier se fixe pour but de rassembler, en dehors de toutes écoles et chapelles, les travailleurs quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses. Ce n'est pas un hasard si presque simultanément, en **1906**, le prolétariat intègre le principe de la ***loi de***

1905de Séparation des Églises et de l'État dans son organisation, la **CGT**, avec la fameuse **Charte d'Amiens**.

La reconnaissance de la **liberté de conscience**, et plus généralement la **laïcité**, ne sont pas des dogmes, mais une forme d'organisation de la société qui permet à chacun de vivre selon ses pensées. Si l'émancipation de la classe ouvrière passe par la transformation sociale, elle suppose aussi au préalable la liberté de conscience, la liberté de penser, « *de penser autrement* », comme le disait si bien **Rosa Luxemburg.**

Laïcité, liberté de conscience et émancipation sociale sont des moments du combat pour la pleine et totale liberté humaine, pour « *l'Émancipation intégrale* ».

Deux ouvrages pour en savoir plus

- ***Syndicalisme et Laïcité***

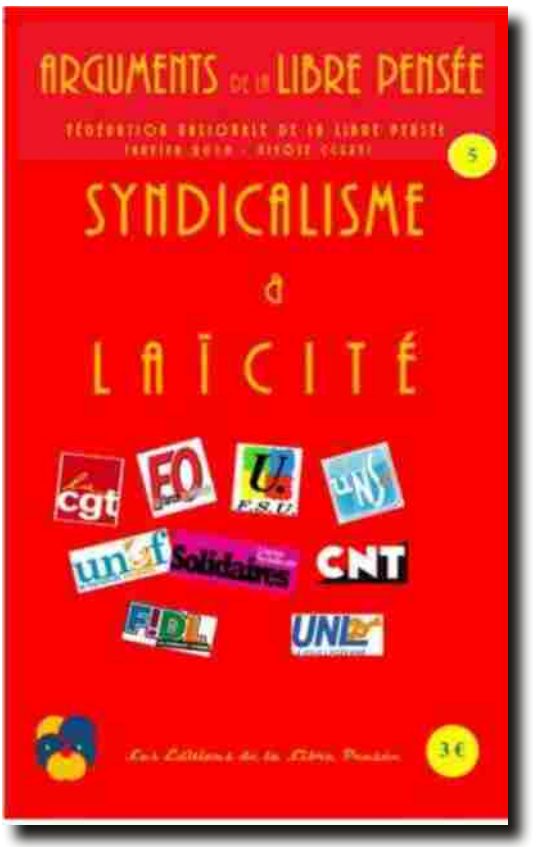

La **Libre Pensée**, dès le début de sa constitution en 1847, a été partie constituante d'une démarche progressiste qui l'a conduite naturellement à s'associer au mouvement ouvrier organisé. Au cœur de sa démarche : le combat pour l'émancipation intégrale de l'Humanité. La **Libre Pensée** est ainsi représentée et bien représentée dans **l'Association internationale des Travailleurs**. C'est l'**AIT** qui va s'efforcer de constituer les premiers syndicats ouvriers pour lutter contre l'exploitation capitaliste et pour la libération de la classe ouvrière.

C'est pourquoi la **Libre Pensée** combat contre tout ce qui opprime l'Humanité et condamne toutes formes d'exploitation économique, plus connues sous le nom de capitalisme. L'appeler aujourd'hui « *libéralisme* » ne change rien à l'affaire. On parle bien de la même chose.

La **Libre Pensée** et le **Mouvement ouvrier**, particulièrement le mouvement syndical issu de la ***Charte d'Amiens***, ont les mêmes ennemis : le **Capital**, le **Sabre** et le **Goupillon**. Toute l'histoire des siècles passés et présent l'a montré à plusieurs reprises.

Quand le **Capital** veut instituer le **Corporatisme**, ou sa forme exacerbée, le **Fascisme**, il doit remettre en cause la **démocratie**, la **laïcité** et le **syndicalisme** ouvrier. Nous avons ensemble le même but : l'émancipation intégrale de l'Humanité. Nous avons donc en toute logique le même

ennemi : la ***Réaction***. C'est pourquoi, entre autres, le **Syndicalisme** et la **Laïcité** sont étroitement mêlés dans toute l'histoire sociale de notre pays.

Pour télécharger gratuitement ce **numéro 5** de la collection **Arguments de la Libre Pensée – 22 pages** :

● *Apprendre – Comprendre – Agir*(*Arguments* n°16)

De multiples sujets sont ainsi abordés : la situation internationale, la crise dans **l'Église catholique** (seule religion centralisée internationalement), la place de **l'Histoire** dans l'action des êtres humains, l'impasse politique des Institutions de la **Vème République**, l'évolution du **Patronat** et donc, par contrecoup, éclairer les questions que doit se poser et résoudre le **Syndicalisme ouvrier**, etc.

Le but recherché n'est pas l'élaboration d'un « *programme* » au sens d'un « *Parti* », mais d'éclairer les militants de **l'Émancipation humaine** dans leurs actions collectives et individuelles. Ne pas être un « *parti avec un programme* » n'empêche nullement la **Libre Pensée**, au contraire, d'essayer d'avoir un regard éclairé sur la situation, les tendances de force, les questions qui se posent à tout le monde et qui ne sont pas résolues.

Cet ***Arguments*** se veut donc être un outil pour l'action et pour la réflexion. Comme le disait il y a bien longtemps, le poète persan **Idriss Saadi** : « *Si tu ne dis pas ces choses toi-même, qui les dira pour toi ?* ». Plus prosaïquement, nous pourrions dire aujourd'hui : agir sans réfléchir, c'est tirer sans viser.

Nous espérons que vous pourriez nous rejoindre dans le combat commun et collectif pour mettre en œuvre le « *Programme* » de la **Libre Pensée** : un monde débarrassé de la guerre, de l'exploitation, du dogme, de la superstition et de l'oppres-

sion. Un monde véritablement libre et émancipateur pour des femmes et des hommes conscients du rôle de l'individu dans l'écriture collective de la destinée humaine.

1 – ***Arguments n°16*** - En vente à la **Librairie de la Libre Pensée** – 120 pages – **5€** (3,50€ à partir de 3 exemplaires + frais de port)

La Laïcité, c'est la liberté érigée en principe institutionnel

En 1980, de nombreux militants laïques, dont de nombreux **Libres Penseurs,** lançaient un ***Appel AUX Laïques*** pour reconstruire le **Mouvement laïque** sur un nouvel axe, c'était une nécessité impérieuse du fait de la trahison du **Comité National d'Action Laïque** (CNAL) qui s'était rallié à la ***Laïcité ouverte*** prônée par les cléricaux de toutes obédiences depuis le **Concile Vatican II**. Ce reniement fut « *sanctifié* » par l'entrée de la **CFDT** dans le **CNAL** dans le fameux colloque de 1972.

De ce mariage contre-nature naquit une progéniture qui s'appela l'**UNSA**, quasiment fusionnée dans les instances internationales avec la **CFDT** en attendant de le faire sur le plan national. S'il y a « *plusieurs demeures dans la Maison du Père* », il est visible que l'**UNSA** et la **CFDT** habitent sous le même toit et ils ont le même concierge.

Patiemment, le regroupement des Laïques s'opéra de manière continuelle en s'appuyant sur la **Fédération nationale de la Libre Pensée,** qui constitua de fait ce « *nouvel axe* » de Résistance et de combat laïques. Le 9 décembre 2016, à l'occasion du 111e anniversaire de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905,

la **Libre Pensée** rendit public un ***Appel DES laïques***. Il entendait poursuivre le regroupement des partisans de la laïcité autour de principes essentiels définis ainsi : « *« Nous, militants laïques, par-delà parfois des divergences d'analyse, en appelons à la constitution d'un* ***Front commun*** *autour des fondements de la laïcité républicaine, telle que définie par la* ***loi de 1905****.*

Être laïque, c'est reconnaître que l'État assure en même temps la ***liberté de conscience*** *– croyant et non croyant – et le* ***libre exercice des cultes****. Être laïque, c'est affirmer que l'État ne doit reconnaître, salarier ou subventionner aucun culte. Par conséquent, la* ***République*** *ne tranche pas parmi les cultes plus ou moins respectables : elle demeure indifférente dans la seule limite du respect de l'ordre public et des lois communes.*

Ses Élus et représentants doivent conserver cette neutralité dans leurs fonctions. La ***République*** *ne juge personne selon ses croyances ou appartenances présumées. Elle accorde à* ***l'École publique*** *la noble mission d'instruire les enfants : c'est par conséquent à elle que l'État doit accorder les fonds nécessaires aux défis que porte l'École aujourd'hui.*

Nous, militants de la cause laïque, appelons à la plus grande vigilance contre toute tentative de détourner la laïcité de ses objectifs. La ***loi de 1905*** *est une loi de liberté qui permet toutes les autres libertés. Elle doit donc être préservée.* »

Le mariage de la **CFDT** et de la **FEN** permit de mettre en œuvre un rapprochement sans précédent de l'enseignement privé catholique avec l'Enseignement public dans une quasi identification. Depuis 2005 (***loi Censi***), les enseignants du privé sont des **agents publics**. Ils bénéficient d'une rémunération et d'un déroulement de carrière semblables à ceux des fonctionnaires, notamment des professeurs de l'enseignement public.

C'est une remise en cause profonde de la Laïcité comme principe institutionnel. C'est la négation du principe constitutionnel de la **Séparation du religieux et de l'État**. La conception institutionnelle repose sur trois distinctions : **l'École publique** financée exclusivement par les fonds publics, **l'enseignement privé** exclusivement subsidié par des fonds privés et la **liberté des familles** de procéder à l'instruction propre de leurs enfants.

Qu'est-ce que la Laïcité ?

Dans une réelle **Démocratie institutionnelle**, il ne peut y avoir un système public d'enseignement, sans de l'autre côté, assurer la **liberté de l'enseignement,** comme l'a très bien formulé en son temps **Condorcet**. Le **monopole de l'Enseignement** est l'apanage des Totalitarismes, fidèle au principe de **Benito Mussolini** : « *Tout dans l'État, tout pour l'État, rien contre l'État* ». Et cela débouche toujours, soit sur les **Hitlerjugend** ou les

Komsomols : l'embrigadement militarisé de la Jeunesse. C'est très exactement ce que vise la **loi « *Séparatisme* »** du 24 août 2021 : mettre en œuvre une véritable idéologie d'État qui va de pair avec le **SNU**, l'uniforme des élèves et les Classes de Défense.

La Laïcité institutionnelle permet par contre qu'il y ait des écoles privées catholiques (non financées sur les fonds publics), il peut même y en avoir de « *laïques* », comme **l'École Bonaventure** sur l'Ile-d'Oléron dans les années 1990 pratiquant une pédagogie libertaire. Cela permet aussi, au sein de l'Enseignement public de mener quelques expériences pédagogiques différentes, comme au **Lycée autogéré de Paris**.

Dans l'enseignement public aussi la liberté pédagogique peut s'appliquer. A partir du moment où les enseignants et le personnel sont régis par le **Statut de la Fonction publique**, qu'ils dépendent de la **Grille indiciaire des Agents de l'État** et qu'ils sont des fonctionnaires d'État ou territoriaux et, bien sûr, qu'ils appliquent les **Programmes nationaux**, il n'y a rien qui interdit, au nom de la Laïcité et de la défense de l'enseignement public et de ses agents, de mener des expériences pédagogiques et de gestion en marge de celles qui se pratiquent dans l'École publique sur le plan national. **Condorcet**, dans ses ***Cinq Mémoires sur l'Instruction publique***, considérait que cela ne pouvait que « *stimuler* » le système d'Instruction publique et le rendre plus fort et

plus résistant à la monotonie du temps.

La Laïcité est bien un principe de liberté qui est censé être garanti institutionnellement et qui doit être défendue et restaurée contre les lois antilaïques et liberticides.

Deux ouvrages pour en savoir plus

● *Laïcité de l'École et de l'État, les analyses de la Libre Pensée*

A l'heure où à défaut de changer les choses en positif, on retourne au vieil adage : « *Quand on n'arrive pas à changer les choses, on change les mots* », souvent pour leur faire dire le contraire. On pourrait ainsi penser que l'utilisation du mot « ***Séparatisme*** » dans une loi profondément antilaïque serait une redondance ou un écho à la **Séparation des Eglises et de l'Etat**, alors que tout au contraire, c'est un retour à une nouvelle forme de **Concordat**. Comme le disait **Montesquieu** : « *Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires* ».

La loi « ***Séparatisme*** », vise à mettre en œuvre, non pas la défense de la laïcité, mais un processus de sécularisation forcée, une éradication pure et simple de l'existence de **l'Islam** en France. La **laïcité des institutions** n'était pas identique à la **sécularisation des sociétés**, car cela agissait sur deux plans différents : la sphère publique et la sphère privée, celle des institutions pour la laïcisation et celle de la société pour la sécularisation.

L'École **est menacée dans son existence même et dans sa finalité : instruire**. Il suffit maintenant de quelques traders et d'informaticiens pour engranger des profits colossaux. Les conséquences sont connues. A l'heure de la pandémie de la ***Covid 1***9, il a été clairement mis en lumière, par exemple, que les sommes et les emplois consacrés au markéting dans les trusts pharmaceutiques sont trois fois plus importants que celles

et ceux investis dans la recherche scientifique des mêmes laboratoires pharmaceutiques.

Il va falloir défendre – bec et ongles – **l'École publique**, non seulement dans sa mission d'émancipation et d'instruction, mais de plus en plus pour son maintien – même imparfait – comme institution de la République.

Pour télécharger gratuitement ce **numéro 17** de la collection **Arguments de la Libre Pensée – 112 pages** :

● *A propos de l'enseignement catholique en France*

L'enseignement privé en France, subventionné sur les fonds publics, est à 95% un enseignement catholique. Il ne vise pas à être un secteur marchand comme un autre, même si comme un autre, il est un secteur marchand. La **Conférence des Evêques de France** le rappelle régulièrement : c'est une œuvre d'apostolat qui s'inscrit, à côté de bien d'autres, dans l'Évangélisation de la société. Il ne s'agit pas tant pour l'Église catholique d'être « *leader* » sur le marché de l'enseignement, il s'agit que l'enseignement catholique reste catholique, c'est-à-dire fidèle à sa mission

d'origine d'endoctrinement des enfants.

Si, par moment comme en 1984, l'Eglise a pu envisager la fusion de l'enseignement public et de l'enseignement privé, ce fut toujours sur son modèle et avec le respect de son « *caractère propre* » qui s'est toujours opposé au caractère généraliste et universaliste de l'Enseignement public laïque.

Le financement public de l'enseignement privé représente l'équivalent de 20% de l'impôt sur les revenus en France au profit de l'enseignement

catholique.

La **Fédération nationale de la Libre Pensée** est restée fidèle au ***Serment de Vincennes*** du 18 juin 1960 et elle continuera à revendiquer **l'abrogation de la *loi Debré***, mère de toutes les lois anti-laïques. Elle s'opposera aussi à tout rapprochement et à toute unification de l'enseignement privé avec l'enseignement public. « ***L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle »*** disait déjà **Victor Hugo** au moment de la ***loi Falloux*** de 1850.

Pour télécharger gratuitement ce **numéro 10** de la collection **Arguments de la Libre Pensée – 80 pages** :

WE NEED YOU
POUR LE 6 DÉCEMBRE

La Laïcité, c'est la Séparation des Églises et de l'État, des Églises et de l'École

« *Il vient toujours un temps où il faut choisir entre la contemplation et l'action. Cela s'appelle devenir un homme.* » - **Albert Camus**, ***Le mythe de Sisyphe***.

On a vu précédemment que pour garantir la liberté absolue de conscience pour tous, il fallait séparer la sphère religieuse de celle de l'État, c'est ce que fit la ***loi du 9 décembre 1905***. Pour respecter toutes les opinions, même religieuses, il ne fallait en reconnaitre aucune officiellement et donc ne pas donner un Statut particulier privilégié à une religion en particulier.

C'est tout le contraire qu'ont fait la **Vème République** et ses gouvernements successifs, par la ***loi Debré*** de 1959, par toutes les lois antilaïques qui se sont succédées depuis, par **Lionel Jospin** qui institua « *une instance de dialogue permanent avec l'Église catholique* » et non avec les autres religions, par les déclarations de **Nicolas Sarkozy** mettant « *le prêtre au-dessus de l'Instituteur* » et de **Macron** « *renouant les liens de l'Église avec l'État* » et célébrant officiellement une fête religieuse du Judaïsme à l'Élysée.

La première étape de la laïcisation de la République fut sans conteste les grandes lois laïques scolaires de 1881, 1882, 1884, 1886 qui bâtirent **l'École publique laïque** pour détacher l'Instruction publique du cléricalisme dominateur imposé par le **Concordat bonapartiste** de 1801. Il fallait d'abord respecter la liberté de conscience et interdire l'endoctrinement religieux des enfants en formation à l'École. C'est pourquoi les enseignants, les personnels, les locaux, les programmes scolaires devaient être laïques, c'est-à-dire neutres par l'ignorance du religieux, par le seul souci d'instruire et d'enseigner des connaissances rationnelles, indiscutables et vérifiées.

Chacun étant libre par ailleurs de mettre ses enfants dans le privé ou de les éduquer eux-mêmes, à la condition que cela ne soit pas financé sur les fonds publics. Chacun est libre de refuser les transports publics collectifs et de prendre son véhicule personnel, mais ce n'est pas à l'État de payer votre envie personnelle.

L'École publique laïque a donc permis de sortir de l'ignorance la grande masse des enfants, ignorance organisée par l'Église et les possédants, car comme le disait **Adolphe Thiers**, le massacreur de **la Commune de Paris** : « *l'instruction est un début d'aisance et l'aisance n'est pas due à tout le monde* ». Les élèves acquirent un savoir, une culture débouchant sur l'obtention de diplômes nécessaires pour avoir un métier. Quand toute

une génération fut gagnée à cela, la majorité du pays décida d'aller plus loin sur le chemin de la liberté par l'adoption de la **loi de 1905.**

La ***Réaction*** politique, économique et religieuse n'a jamais accepté que la société lui échappe. C'est pourquoi elle n'eut de cesse de valoriser l'enseignement privé catholique qui enseignait la soumission et le refus de la révolte. C'est ainsi que, notamment avec la **loi Debré**, chaque année, celui-ci reçoit plus de 12 milliards de fonds publics, volés à **l'Enseignement public**, ce qui représente l'équivalent de 180 000 postes. Imaginez un peu ce que serait l'Enseignement public si on ne lui volait pas cet avoir nécessaire à sa mission ?

C'est pourquoi la **Libre Pensée** avec ce qui reste de l'authentique **Mouvement laïque**, exige **l'abrogation de la loi Debré** et des lois antilaïques. Les scandales récents dans l'enseignement catholique ne font que renforcer cette exigence démocratique. C'est pourquoi le **Mouvement laïque** s'est reconstitué *de facto* après les déclarations scandaleuses des ministres macronistes et les turpitudes de l'enseignement catholique.

Un **Collectif unitaire** s'est mis en place pour en finir avec ce financement public intolérable. La **Libre Pensée**, qui participe pleinement de cette démarche unitaire, a proposé un **Plan de sortie** en six ans du financement public de l'enseignement privé, essentiellement catholique ; Plan as-

sorti de trois propositions de loi pour atteindre ce but

Plan de sortie du financement de l'enseignement privé

Il est plus que temps d'agir réellement maintenant, d'en finir avec ce scandale antilaïque et de redonner enfin les moyens à l'Enseignement public de fonctionner correctement. Pour la première fois depuis longtemps, **l'abrogation de la loi Debré** est compréhensible, possible et saisissable par le plus grand nombre. L'outil s'appelle le **Plan de sortie** pour en finir avec la **Loi Debré** : à chacun et à tous de s'en servir maintenant. L'heure de l'action est venue.

● *La Séparation de l'Église et de l'État, une aspiration universelle*

Le premier État qui a décidé officiellement la **Séparation des Églises et de l'État**, c'est la République des États-Unis d'Amérique du Nord. Le ***Premier amendement*** de la Constitution nord-américaine organise la Séparation. Il sera voté en 1789, appliqué en 1791 et, selon l'expression de **Thomas Jefferson,** le troisième Président des États-Unis, cet amendement « *est un mur de Séparation entre les Religions et l'État* ».

Bien évidemment, il y a quelques différences avec la Séparation des Églises et de l'État que l'on peut connaître en France. Les États-Unis sont un pays créé par des minorités religieuses oppri-

mées qui ont émigré largement avant 1848 et la défaite des révolutions en Europe, et la Séparation aux États-Unis a été conçue comme un moyen de protéger les minorités religieuses contre l'État. En France, la Séparation a été conçue pour protéger l'État des ingérences religieuses. Il arrive qu'avec les mêmes ingrédients, on ne fasse pas toujours les mêmes plats, mais on parle toujours de la même chose !

Le deuxième pays qui, à travers l'histoire, va organiser et décréter la Séparation, c'est le Mexique en 1859. La loi mexicaine de Séparation est une loi très dure contre l'Église catholique, puisqu'elle interdit même les processions religieuses en dehors des églises, et elle interdit «*pour ne pas faire rire le peuple* » – c'est le texte – que les curés soient en soutane dans la rue.

En France, on a connu trois tentatives de Séparation : 1795, 1871 par la **Commune de Paris**, et celle, en théorie définitive de 1905. Le quatrième pays qui a décrété, dans l'histoire, la Séparation est la Russie soviétique. **Lénine**, en 1918, a fait voter un décret de Séparation de l'Église orthodoxe (seule Église présente à cette époque) et de l'État sur le modèle de la loi de Séparation française de 1905.

Le cinquième pays, dans cette période, ce fut la Turquie d'**Atatürk**, qui a décrété une certaine forme inaboutie de Séparation en 1937. Deux pays l'ont récemment décrété aussi institutionnellement : le Népal, après une guerre et une ré-

volution, et la Bolivie d'**Évo Morales**, qui est le premier pays d'Amérique latine à décréter la Séparation. Tout cela répond à la fameuse question « *L'Islam est-il compatible avec la République ?* » : ni plus ni moins que les autres.

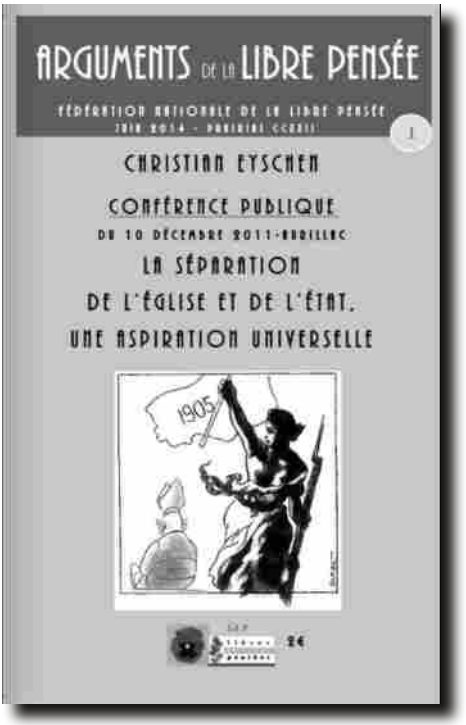

Pour télécharger gratuitement ce **numéro 1** de la collection **Arguments de la Libre Pensée – 20 pages** :

● *La reconquête cléricale*

Article 28 de la loi de 1905 : « *Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.* »

Il y a une volonté de l'**Église catholique** de cléricaliser à nouveau l'espace public pour mieux influencer les institutions. La religion ne doit plus être une affaire privée. Il s'agit d'une offensive politique qui a deux objectifs : réinstaller le catholicisme comme religion dominante et établir sur cette base une surveillance étatique de toutes les autres confessions, surtout l'**Islam**, et des opinions de tout le monde.

Aristide Briand soulevait en 1905 une question tout à fait d'actualité : « Ne *pensez-vous pas qu'il serait dangereux pour la paix publique de permettre aux Conseils municipaux de se saisir des places et des rues de nos villes et de nos villages pour affirmer leurs convictions religieuses sous l'aspect d'emblèmes et de signes symboliques ?…* »

En France, tous les courants qui s'inspirent peu ou prou de la Reconquête ou du retour à **Pétain** et **Maurras**, guettent les sommets sans crucifix,

les places publiques sans statues religieuses, pour témoigner de la reconstruction du mythe du ***Saint-Empire-Romain-Germanique*** face à l'ennemi intérieur et extérieur (les **Mahométans** et la sécularisation) : « ***Saint-Michel contre l'islamo-gauchisme ! »***

Il y a l'affaire des crèches dans les mairies, mais la suite montra que les provocations ne se limitaient pas à cela. On vit bientôt s'ériger des croix monumentales ou des statues sur des emplacements publics dans le Var, en Savoie, dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan, en Vendée… qui témoignaient de la même volonté d'inventer les « *racines* », dont parlaient à la fois **Pie XII, Sarkozy** et **Macron**. La **loi de 1905** appliquée par les tribunaux grâce aux recours la plupart du temps déposés par des **Libres Penseurs**, montre toutefois sa capacité de régler les problèmes.

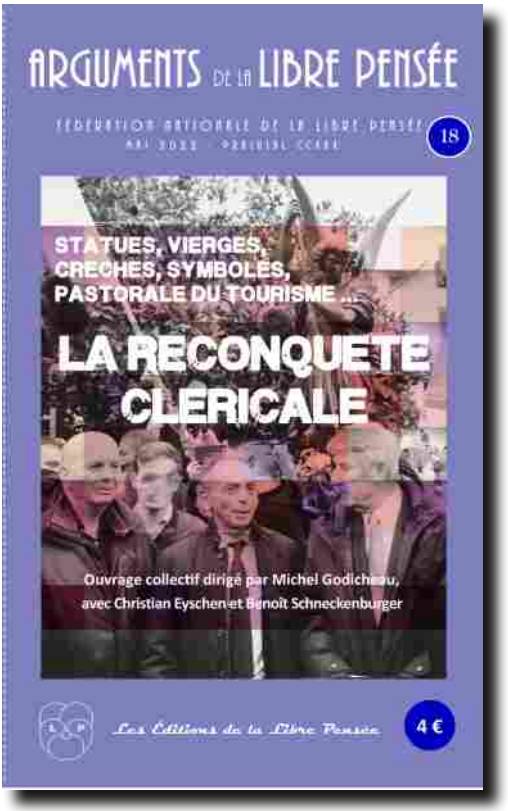

Pour télécharger gratuitement ce **numéro 18** de la collection **Arguments de la Libre Pensée – 48 pages** :

120e anniversaire de la loi laïque de 1905

Loi de 1905,

samedi 6 décembre 2025

à la Grande Loge de France

8 rue Puteaux 75017 Paris

de 9h. à 12h.

Vigie de la Laïcité

https://vigie-laicite.fr

avec les associations laïques

Inscription gratuite sur site https://vigie-laicite.fr ou par QR code

La Laïcité, ce n'est pas la Sécularisation forcée

Il y a bien lieu de distinguer nettement deux notions que beaucoup confondent : la **Laïcisation** des Institutions qui garantit la neutralité de l'État, de l'administration et des Services publics et la **Sécularisation** de la société qui concerne la sphère privée. La **Sécularisation** est un phénomène social, religieux et politique qui voit les habitants d'un pays se détacher de plus en plus de la matrice religieuse et du domaine de la croyance, alors que la **Laïcité** vise à protéger toutes les opinions, même religieuses (***Déclaration des Droits de l'Homme de 1789***). Il s'agit donc de deux sphères totalement différentes : la **Sphère publique** et la **Sphère privée**, en vertu du Principe de Séparation des Églises et de l'État.

Laïcité et Sécularisme

Prenons trois exemples pour nous faire comprendre : la **France** est un pays dont les Institutions sont laïques et la société est profondément sécularisée ; les **USA** connaissent des Institutions laïques, mais la Sécularisation avance lentement et la « *religiosité* » de la société est encore importante ; les **Pays-Bas** ont des institutions cléricalo-monarchistes donc antilaïques, mais la société est profondément sécularisée. La **Laïcisation** est œuvre de Gouvernement, la **Sécularisa-**

tion est œuvre des citoyens.

La loi « Séparatisme » est une loi de Sécularisation forcée de l'Islam

En décrétant arbitrairement ce qui est religieux ou pas (Voile, Abaya, Burkini, par exemple) en autorisant ou pas pour 5 ans les associations religieuses chargées du Culte, la loi du 24 août 2021 est un viol conséquent de la ***loi de 1905***. Ce n'est pas à l'État, ni au Pouvoir de dire ce qui est religieux ou pas, tant en matière de dogmes, de principes, de vêtements, de comportements. Cela est du seul apanage des religions.

On arrive ainsi à cette chose ahurissante : les autorités les plus hautes des cultes musulmans se disputent pour savoir si le Voile est un symbole religieux ou pas. Par contre, elles sont toutes d'accord pour dire que l'Abaya et le Burkini ne sont absolument pas une marque religieuse. Et pourtant les gouvernements macronistes décident que ce sont des symboles religieux !

Nous ne sommes plus dans la formule de **Victor Hugo** : « *L'État chez lui et l'Église chez elle* ». Il y a un mélange du religieux et du politique et, du fait du Pouvoir, il n'y a plus de **Séparation**. Et dans le même temps, les crimes sexuels de l'Église catholique sont couverts du ***Manteau de Noé*** par la **Vème République**.

C'est la même volonté totalitaire que de vouloir

organiser à toute force le **Culte musulman** (en fait, **LES** cultes musulmans, car il y en a plusieurs et contradictoires entre eux) à la place des Musulmans eux-mêmes et des responsables religieux de l'Islam. C'est la tentative permanente du bonapartisme de faire un néo-concordat musulman, ce qui est une chimère absolue. Dans son ouvrage « ***Gouverner l'Islam en France »***,**Franck Frégosi** pose la véritable question centrale : est-ce à une **République** dite « *laïque* » d'organiser une religion ?

La loi dite « ***Séparatisme*** » de 2021 veut instituer une idéologie d'État à travers l'imposition obligatoire de « *valeurs* » à tous et elle veut imposer une « *sécularisation* » forcée, imposée et totalitaire à l'**Islam** et surtout à celles et ceux qui se reconnaissent dans cette religion. Le Pouvoir veut faire disparaître l'**Islam** et les **Musulmans** de tout l'espace visible. La loi dite « ***Sécurité globale*** » qui met la police partout et la justice nulle part est une loi qui réprime les citoyens. La loi dite « ***Séparatisme*** » est une loi qui opprime les consciences en réprimant toute « *déviance* » caractérisée ainsi par l'État. **C'est le Totalitarisme en marche**.

Un Rapport raciste et totalitaire de plus

Le rapport sur les **Frères musulmans,** fait à la demande du gouvernement**,** est d'un vide absolu et une pierre de plus dans les menées totalitaires du gouvernement. Voilà ce qu'en dit **Nicolas Cadène**, ancien Rapporteur général de **l'Observatoire de la laïcité** et co-fondateur de la **Vigie de la Laïcité** dans ***le Monde*** du 28/05/2025 : « *Le rapport est marqué par une méthodologie peu rigoureuse, des approximations ainsi qu'un déficit des sources et de points de vue… Ces derniers temps, le pays s'enfonce dans la honte pour satisfaire un imaginaire rance et sondagier… On aimerait que politiques et médias, plutôt que de laisser entendre que* ***l'Islam tout court serait un ennemi de l'intérieur****, prennent une seconde de recul et s'interrogent.* »

La **Libre Pensée** fait le même constat affligeant : « *Les éléments matériels de la menace que font peser sur la France les* ***Frères musulmans,*** *sur la base même des documents gouvernementaux fournis par le* ***Pouvoir,*** *nous saisissent d'effroi : on compte mille personnes affiliées à cette organisation qui draine péniblement, le vendredi, 91 000 fidèles, dont la plupart ne se reconnaissent pas dans la figure d'****Al Banna*** *; les* ***Frères musulmans*** *contrôlent 139 lieux de culte sur 2 800 ainsi que 53 associations cultuelles dont une douzaine serait en sommeil ; les moyens financiers dont*

dispose ce dangereux ennemi intérieur, en diminution de 50 % en cinq ans, s'élèvent à 500 000 euros par an.

C'est le règne du soupçon, de l'insinuation, de supputations qui ne reposent sur aucun fait établi. Comme le disait **Coluche** dans son fameux sketch : *« Les milieux autorisés s'autorisent à penser que*.. » Le concept précède la preuve : les **Musulmans** sont coupables et responsables, on va bien finir par trouver quelque chose pour le prouver, sinon on inventera. C'est du ***Goebbels*** à la petite semaine.

Comme le disait **Pierre Desproges**, « *il vaut mieux se taire parfois au risque de passer pour un imbécile, plutôt que de parler et ne laisser aucun doute sur le sujet.* » C'est tellement gros et nul que la baudruche est en train de se dégonfler, personne n'y croit, mais cela sert quand même à alimenter la haine contre les Musulmans pour préparer une guerre civile qui sera le complément de la guerre tout court.

ARGUMENTS DE LA LIBRE PENSÉE
DÉBATTRE RATIONNELLEMENT DE L'ISLAM

n°1

n°2

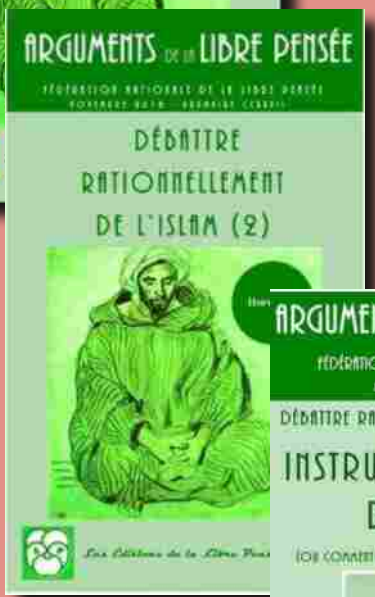
ARGUMENTS DE LA LIBRE PENSÉE
DÉBATTRE RATIONNELLEMENT DE L'ISLAM (2)

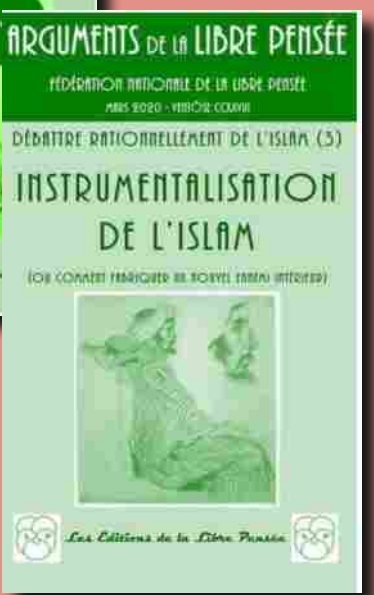
ARGUMENTS DE LA LIBRE PENSÉE
FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
DÉBATTRE RATIONNELLEMENT DE L'ISLAM (3)
INSTRUMENTALISATION DE L'ISLAM

n°3

Des ouvrages pour en savoir plus

● *Débattre rationnellement de l'Islam et refuser son instrumentalisation*

C'est le **Vatican** qui domine les institutions européennes et le ***Principe de subsidiarité*** est tout droit sorti du ***Droit canon du Vatican*****.** Tous les pays qui composent **l'Union européenne** sont de culture chrétienne, aucun de culture musulmane. Et on voudrait nous vendre de la marchandise frelatée en affirmant que « *la grande menace* » est l'**Islam** ?

On veut faire de la question du terrorisme une question religieuse et non politique. Ce n'est pas parce que les puissances occidentales dominantes bombardent, pillent et envahissent les pays musulmans pour leur voler leurs énergies ou bafouer les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, comme en **Palestine**, que des « *musulmans* » se révoltent et en viennent à l'abomination du terrorisme. Non, nous dit-on, c'est parce qu'ils ont une lecture un peu rigide et radicale du ***Coran*** qu'ils font tout cela.

Quel est le véritable résultat de l'hystérisation de l'instrumentalisation de l'**Islam** dans notre pays ? La conséquence directe est une diminution dras-

tique des libertés des individus. Nous sommes fichés, contrôlés, inspectés, surveillés, mis en garde à vue au moindre prétexte, violentés, matraqués, éborgnés, mutilés. Jamais la réponse du pouvoir ne fut la répression à un tel niveau de violence. **Le pouvoir a peur, il veut faire peur**.

Il est assez étonnant que des curieux« *laïques*» en Europe entonnent le danger de l'islamisation croissante qui va tout dominer en Europe, se trouvant ainsi à l'unisson avec l'extrême-droite la plus odieuse. S'il y a du fascisme, il est bien là. Qui dirige en Europe? Ce sont les institutions de **l'Union européenne**. Elles sont marquées du sceau du **Vatican**, qui est la seule religion centralisée au niveau international.

Pour télécharger gratuitement ces **numéros consacrés à l'Islam** de la collection **Arguments de la Libre Pensée – 112 pages**, voir en page 78

● *Indemnisation des abus sexuels sur mineurs : Un trésor pour laver une infamie.*

Ouvrage en vente
à la Librairie de la Libre Pensée 272 pages – 12€

Après deux ans et demi de travaux, la **Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église** a remis son rapport, le 5 octobre 2021. Le résultat est sans appel : **tragique, douloureux, criminel, barbare**. **330 000 victimes des crimes sexuels** dans l'Église catholique : **220 000** crimes commis par des membres du clergé, **110 000** crimes commis par du personnel «*laïc*» (Croyants non-ordonnés) de l'Église catholique.

Le scandale et la crise vont encore se développer, on ne compte plus les évêques, archevêques, cardinaux impliqués dans des crimes sexuels. La machine s'emballe. La question qui est posée aujourd'hui est celle des réparations financières dues aux **330 000 victimes** pour qu'elles puissent se reconstruire, en tout cas pour les aider à le faire, si cela est possible.

Les résultats des investigations conduites par la **Fédération nationale de la Libre Pensée** (FNLP) sur les richesses actuellement détenues par l'Église romaine en France, voire à l'étranger pour certains diocèses, montrent que celles-ci se montent à, au moins, **8 milliards** d'euros disponibles pour payer les indemnisations des victimes. L'Église catholique n'est pas pauvre, avec ses œuvres, elle est assise sur un tas d'or.

La Laïcité, ce n'est pas l'Athéisme

« ***Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire*** »
(Propos faussement attribués à **Voltaire**, mais qui résument pourtant sa pensée).

La **Laïcité** est un système juridico-institutionnel qui vise à faire respecter la **liberté de conscience** dans la **sphère publique** (État, administrations, services publics) par l'application du **principe de neutralité.** La Laïcité n'est pas une philosophie ou une conception métaphysique mais, par sa vocation de respect de la liberté de conscience, elle permet que toutes ces conceptions, quelles qu'elles soient, puisent exister et s'exprimer dans la sphère privée où les citoyennes et les citoyens peuvent penser, émettre, exprimer, diffuser ce que leur dicte ou propose leur conscience.

La **Laïcité** ne peut donc qu'être contradictoire avec tout système qui imposerait une conception religieuse ou antireligieuse du monde. Un État, qui imposerait de croire dans un dieu ou plusieurs ou qui interdirait de le faire en rendant

l'Athéisme obligatoire, qui dirait « *crois* » ou *« ne crois pas* », serait un État totalitaire, car « *l'État doit s'arrêter où commence la conscience* » (**Francis de Pressensé**, Président de la **Ligue des Droits de l'Homme** en 1905).

L'Athéisme est une conception philosophique qui doit rester dans la sphère privée et ne pas s'ingérer dans la sphère publique. S'il a existé de nombreux États et gouvernements qui ont imposé une croyance religieuse à leurs populations, dans l'Histoire, il n'a existé qu'un seul État qui a imposé **l'Athéisme d'État**, c'est l'Albanie d'**Envers Hodja**. L'**URSS** était institutionnellement « *laïque* », et si les religions ont pu être réprimées au cours de son histoire (et non en permanence, par exemple entre 1941 et 1945 pour **l'Église orthodoxe**), c'est parce que le **Stalinisme** oppresseur réprimait tout le monde. L'Église était totalement une agence de l'État (encore aujourd'hui), à tel point que le **Métropolite** (une sorte de pape orthodoxe) était appelé le « *Métro-PolitBureau*.

Toute idéologie d'État est totalitaire par nature

Quand un État impose une conception idéologique, c'est un État totalitaire. C'est très exactement ce que veut faire la **Macronie**, par la **loi « *Séparatisme* »** du 24 août 2021 qui impose des « *obligations morales, politiques et organisationnelles* » qu'elle est seule à décider et qu'elle baptise « *valeurs de la République* ». C'est la mise en

œuvre d'une idéologie d'État, totalitaire et liberticide par nature et par essence. Cette loi entend imposer un modèle unique pour toutes les organisations différentes qui dépendent des lois de **1884** (Syndicats), **1901** (associations et partis politiques) et de **1905/1907** (associations cultuelles religieuses). C'est l'unicité totalitaire contre le pluralisme démocratique.

La **Laïcité** n'est pas une religion civile qui s'imposerait à tout le monde et qui s'opposerait aux autres religions, c'est ce que pensent certains à propos de l'imposition du **Culte de l'Être suprême en 1794** qui voit la mainmise de l'État sur la religion et où les partisans de **l'Être suprême** n'ont pas le droit d'organiser le culte librement (Source : ***Wikipédia***).Plus surement, la mise en œuvre de la **Constitution civile du Clergé** en 1791 relève de la volonté de l'État d'organiser un culte en lieu et place des croyants et des responsables religieux, avec son pendant en retour la « *déchristianisation* » forcée qui fera dire à **Robespierre** : "*celui qui interdit la messe est aussi fanatique que celui qui la dit*"

C'est toujours ce qui arrive quand l'État se mêle des croyances, des religions et de l'organisation des Cultes en voulant imposer sa conception sur ce qui devrait ne relever que des croyants et de leurs cultes. Toutes les tentatives des différents gouvernements de la **Vème République**, de "*la fausse Gauche à la vraie Droite*" comme le disait naguère notre camarade **Alexandre Hébert**, de

vouloir organiser – de force – le **Culte musulman** est une atteinte à la **liberté de conscience** et à la **liberté des cultes**, principes qui constituent les deux premiers articles de la ***loi de 1905***.

Il faut aussi voir que la Laïcité, d'un certain point de vue, protège plus les croyants que les **Athées** et les **Libres Penseurs** des injonctions et interdits religieux, car elle leur permet de croire comme ils veulent, à ce qu'ils veulent et comme ils le veulent. Les **Libres Penseurs** n'ont que faire des dogmes, ils s'en émancipent sans problème, mais les croyants sont confrontés chaque jour à la volonté de se les voir imposer par les religions et les religieux de toutes sortes.

C'est là qu'on voit toute la force de l'aphorisme prêté à **Voltaire**, cité en exergue de cet article. La Laïcité protège tout le monde par une totale liberté de penser, nul n'est contraint de croire et de dire ce qu'il ne pense pas.

Deux ouvrages pour en savoir plus

● *Judaïcité, Laïcité et Libre Pensée*

C'est un sujet ultra-sensible, explosif, où se côtoient et s'affrontent les progressistes et les réactionnaires, l'extrême-droite antisémite, les défenseurs des actes antisémites, les défenseurs de la politique de **l'État d'Israël**, les victimes que sont les **Palestiniens**, et les **Juifs**, les pratiquants, et les **Humanistes**. Tout ceci dans la plus grande confusion, car aujourd'hui, il est difficile de critiquer le sionisme de la politique de **l'État d'Israël** sans être accusé d'antisémitisme.

Une résolution de **l'Assemble Nationale** votée le 3 décembre 2019 estime que « *les manifestations de haine à l'égard de l'État d'Israël sont des actes d'un antisémitisme contemporain* ». Certains militants juifs antisionistes, pour extraire leurs propos de l'amalgame, hésitent même à prononcer ce mot pour lui préférer l'accusation d'***Apartheid***, qui permet d'ouvrir la discussion sur l'oppression que subit aujourd'hui le peuple palestinien en comparaison aux autres peuples d'Afrique-du-Sud, et d'Amérique par exemple.

L'histoire des **militants Juifs, Internationalistes** et **Laïques**, est saisissante. Le titre de l'ouvrage « ***Ju-***

déïcité, Laïcité, Libre Pensée » trouve son sens à travers ces parcours. Cet ouvrage permet d'appréhender par des notes de lecture ou analyses d'une dizaine d'ouvrages, les idéaux de ces milliers de militants juifs qui se sont battus, quelquefois jusqu'à la mort, pour que vivent les libertés démocratiques, le droit de parole, d'association, de grève, de la presse, de la liberté religieuse, muris dans les communautés villageoises juives d'Europe centrale , les ***shtetl***, de ***langue yiddish***, portés ensuite dans le mouvement de socialisme ouvrier, le **Bund** ou par les libertaires du **Yiddischland**.

Si le 19e siècle voit naître ce projet d'un ***État Juif***, argumenté pour être la seule solution à l'antisémitisme, pour un droit au retour sur des terres prétendument perdues, cette vision était loin de faire l'unanimité. Un tel projet, la création de ***l'État d'Israël***, n'a pu se réaliser qu'avec une volonté politique colonisatrice et des capitaux.

Ce *deal* a gardé sa forme originelle, les puissances occidentales finançant de toute pièce un État totalitaire, avec une nouvelle langue, des nouveaux noms, un nouveau mythe… Le mythe de se présenter comme un État « *démocratique* », où la loi s'interprète et s'applique différemment selon que l'on soit Juif, Musulman, Chrétien, Athée… Le Mythe de vivre comme un État « *démocratique* » qui recherche l'annexion de territoires supplémentaires, avec de moins en moins de population palestinienne. Vers l'exter-

mination totale en commençant, comme d'habitude, par la déportation totale ?

Recension établie par **Carole Halbutier**

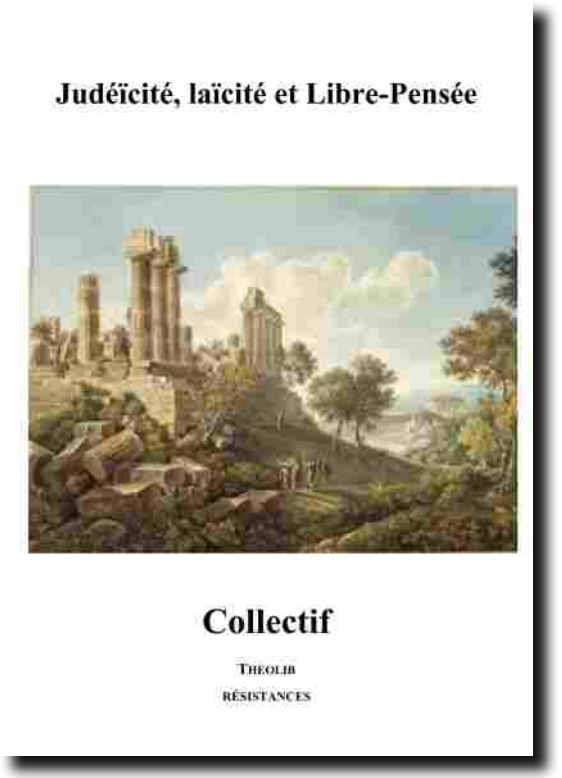

Ouvrage en vente
à la Librairie de la Libre Pensée
222 pages – 16€

● Arguments de la Libre Pensée n°19 :

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le Wokisme, la Cancel-culture, l'intersectionnalité, l'islamo-gauchisme ; sans jamais oser le demander

Ce sont les adversaires réactionnaires d'une pensée qu'ils jugeaient « *progressiste* » qui ont bâti ces notions, « ***Woke*** » veut dire « *éveillé* ». Cela relève de la pensée magique, ***dire, c'est prouver ; nommer, c'est créer***. C'est ce que l'on appelle ***l'argument ontologique*** dans le débat sur l'existence ou non de dieu. Si on en parle, c'est que cela existe. Là est le piège du « *Wokisme* » et de la « *Cancel-Culture* », cela n'existe que dans leur stigmatisation.

On peut appliquer strictement cela au ***wokisme***, à la ***Cancel-Culture*** et à quelque chose qui n'est pas très loin non plus : l'**islamophobie**. Le racisme s'applique à des individus, à des groupes d'individus, à des ethnies. Mais comment peut-il s'appliquer à une religion à laquelle on s'identifie ou on identifie quelqu'un ou quelques-uns ? Il suffirait de devenir apostat, et la nature qu'on vous prête disparait ? Cela est impossible dans le racisme réel.

Ce qu'il y a derrière de réel, c'est la xénophobie anti-arabe et anti-immigrée par extension. C'est le refoulé et l'impensé de la **Guerre d'Algérie** où les « *blancs occidentaux et chrétiens* » ont été

chassés par les **Fellaghas**. C'est ce qui est intolérable pour eux. C'est la nostalgie du colonialisme ajouté au racisme le plus abject.

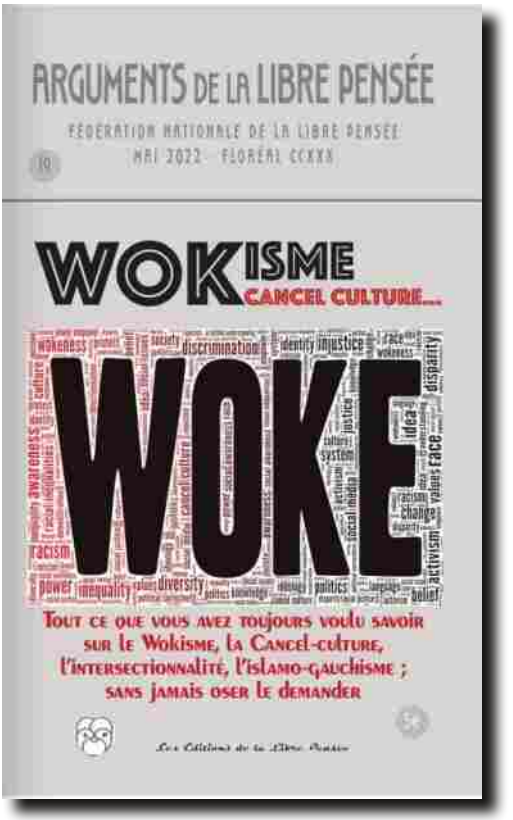

Pour télécharger gratuitement ce **numéro 19 consacré au Wokisme, à la Cancel-Culture et à l'Islamogauchisme** de la collection ***Arguments*** **de la Libre Pensée – 116 pages** :

120 ANS

de la loi de séparation des Églises et de l'État (1905)

Quel avenir pour la laïcité ?

Venez débattre avec Jean Baubérot, Christophe Bellon, Jean-Louis Bianco, Roberto Blancarte, Nicolas Cadène, Claire de Galembert, Anne Fornerod, Nilufer Göle, David Koussens, Denis Lacorne, Charles Mercier, Michel Miaille, Philippe Portier, Caroline Sagesser, Haoues Seniguer, Gabriella Valente, Valentine Zuber ...

De 9h à 13h, le 6 décembre

Grande Loge de France :
8, rue Louis Puteaux, Paris

Inscription gratuite
(sur site ou par QR code) :

https://vigie-laicite.fr

Vigie de la Laïcité

projetANR-24-RSHS-0005

La Laïcité, ce n'est pas le respect des croyances, mais le respect des croyants

« *La Tolérance s'inscrit dans la sphère des faits et non dans celle des idées* »
Devise du journal ***La Libre Pensée*** en 1866.

La Laïcité est indéniablement une certaine forme de *Tolérance institutionnalisée*, mais ne saurait se réduire à ce concept. Lors du débat sur la ***Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*** qui sera votée le 26 août 1789, les **Constituants**(1) qui font suite aux **Députés** de l'Assemblée nationale vont débattre longuement de cette question de « *Tolérance* » pour la rejeter à la demande de **Mirabeau** qui déclarera avec raison : « *La Tolérance est le fait du Prince* ». En effet, la tolérance nécessite un pouvoir qui tolère et des sujets qui sont tolérés. Cela établit donc de fait une hiérarchie entre celui qui tolère et celui qui est toléré.

Contre cette conception, les **Constituants** de 1789 vont établir un autre principe qui sera la marque de la **Révolution française** : l'Égalité des Droits. Tous sont égaux, il n'y a pas de hiérarchie politique, car « *les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité com-*

mune. » (***Article 1er de la Déclaration)***. Et cela simplement parce que «*tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* » (idem). On passe ainsi d'un système où l'individu est un Sujet à un autre qui remplace le Sujet par le Citoyen égal aux autres en droit.

Les Droits contre les Devoirs

Dans **l'Ancien-Régime**, l'individu est un sujet parce qu'il doit tout à son créateur (Dieu), il n'a alors que des devoirs et pas de droits. En fondant la notion de « *Droits* », la **Révolution française** détruit un système où le **Tiers-État** (le peuple) était sous la coupe absolue des deux autres Ordres : la **Noblesse** (le Roi) et l'**Église** (le Clergé). En liquidant les devoirs envers Dieu (l'Église) et le Roi « *de Droit divin* », **1789** ouvre la voie à un processus de laïcisation totale des Institutions et de sécularisation de la société. L'homme devient enfin « *la mesure de toute chose* » (**Protagoras** dans l'Antiquité grecque (-490 - vers 420)).

L'Article 10 de la Déclaration stipule que : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.* » C'est l'affirmation que plus personne ne pourra être poursuivie et réprimée pour ses opinions, quelles qu'elles soient. Les opinions ne sont plus un sujet qui concerne l'État en soi, seul compte l'individu qui peut s'exprimer librement.

Respecter la liberté d'expression des opinions, ce n'est pas les faire siennes

Ceci n'implique nullement que les opinions des uns et des autres soient désormais respectées, admises ou acceptées par tous. Seule compte la faculté des Citoyens d'exprimer librement, sans jugement préalable, leurs opinions. Il n'y a pas de jugement de valeur sur leurs opinions « *mêmes religieuses* », qui peuvent s'exprimer et s'organiser librement, c'est l'application du principe de Laïcité.

Celui-ci s'oppose donc au **Cléricalisme** qui veut confondre « *Croyances* » et « *Croyants* » en faisant respecter les doctrines religieuses. En clair, si vous acceptez les *Croyants*, vous acceptez aussi les *Croyances*. La Laïcité (Tolérance institutionnalisée) exige que vous acceptiez qu'il y ait des croyants, et peu importe ce qu'ils croient, c'est leur pleine liberté ; mais en aucun cas, cela ne peut conduire à accepter leurs croyances qui sont libres de toutes critiques. C'est la liberté d'expression et d'association qui permet aux individus de se grouper librement pour ou contre telle ou telle croyance ou opinion, comme le fait par exemple la **Libre Pensée**.

La Vème République est antilaïque par essence

La **Constitution de la Vème République** est anti-démocratique, cléricale et antilaïque, son **Article 1er** indique : « *Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* » et non tous les croyants. On peut mesurer, au traitement raciste et xénophobe que subissent les **Musulmans** en France, sa conception de l'**Égalité** qu'elle met en œuvre sous tous les gouvernements de la « *vraie Droite à la fausse Gauche* ». On « *dialogue* » avec **l'Église catholique** (grâce à **Lionel Jospin**), on fête la **Hanoucca** à l'Élysée d'une main, et de l'autre on ferme les écoles privées musulmanes, on dissout les associations musulmanes que l'on baptise « *islamistes* » pour mieux les associer au terrorisme. On réprime, on enferme et on expulse.

Pour rétablir la **Démocratie** et la **Laïcité authentique**, il faut balayer la **Vème République** et ses Institutions. Il n'y a pas d'autres voies possibles que de redonner la parole au Peuple par l'élection d'une **Constituante libre est souveraine**.

Note : 1 L'**Assemblée nationale constituante** est la première de l'histoire de France . Elle est instituée par les députés du Tier-Etat aux Etats Généraux de 1789. Avec le soutien de quelques députés de la noblesse et du clergé, elle s'érige d'abord en « ***Assemblée nationale*** », puis en « ***Assemblée nationale constituante*** » le 9 juillet 1789. (Source : ***Wikipédia***)

Deux ouvrages pour en savoir plus

● *Pour en finir avec la Vème République*

La crise politique ne fait qu'ouvrir des brèches toujours plus grandes dans ceux qui sont censés soutenir le pouvoir et dont le pouvoir est censé représenter les intérêts. Il n'est pas rien, à la fois dans les institutions et dans le moment actuel, que le **macronisme** soit minoritaire et rejeté par le pays. La scène politique s'apparente de plus en plus à un théâtre d'ombres. Cela ne peut plus durer et pourtant cela dure, mais jusqu'à quand ? Tout peut s'effondrer à tout moment.

La seule solution est d'évidence : redonner la parole au peuple pour qu'il décide lui-même de son avenir sur les formes institutionnelles qu'il décidera lui-même, pour lui-même, par lui-même, pour emprunter à la formule d'**Abraham Lincoln.**

La **Vème République** avait pour objet et mission d'en finir avec « *le régime des partis* », elle n'a pas réussi, même si les « *partis* » sont dans un triste état. **Emmanuel Macron**, sans avoir les moyens, la grandeur, l'intelligence du ***Général fondateur*** est confronté à cette impossibilité, dans une situation où il n'a, contrairement à tous

les **Bonaparte** du passé, aucune base sociale. Les forces de répression ne sont pas une base sociale, elles n'en sont qu'un instrument. Elles ne peuvent à elles-seules constituer une quelconque légitimité au Pouvoir.

Rappelons–nous la définition classique de l'ouverture du processus révolutionnaire : c'est quand en bas, on ne veut plus être gouverné comme avant et qu'en haut, on ne peut plus gouverner comme avant. Il manque l'élément déclencheur : l'irruption violente des masses sur la scène de l'Histoire où se règle leur destinée.

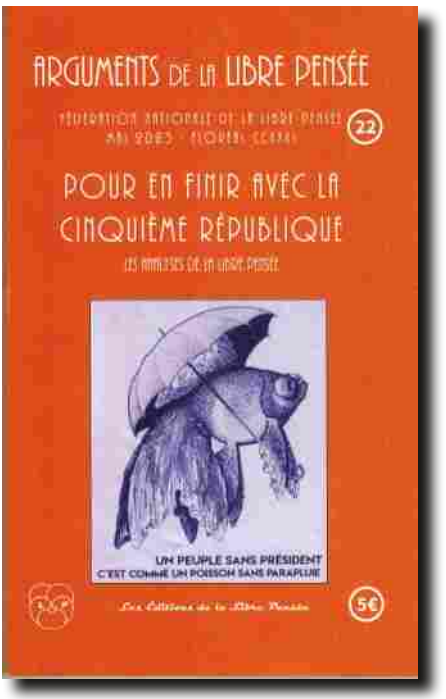

Bien des signes avant-coureurs ont été les prolégomènes de cette irruption. S'il y a une tradition bien « *française* », c'est bien celle-là. La révolte des **Gilets-Jaunes** s'appuie sur toute cette tradition vivante dans la conscience des masses. Il est de coutume de rappeler « *la tradition insurrectionnelle du Prolétariat français* ». Les besoins du ***Capital*** et de la ***Réaction*** sont toujours là, mais ce sont les moyens et les hommes qui leur manquent. Cela ne peut déboucher que sur une crise ouverte.

Ouvrage en vente
à la Librairie de la Libre Pensée
191 pages – 5€

● *Quelques enseignements récents de l'Histoire de la Libre Pensée*

"Philippe Besson et **Christian Eyschen** rappellent dans quelles conditions nous avons résisté aux sirènes de la laïcité « *ouverte*», « *plurielle*», de « *grand vent*», « *positive*», aux corporatistes partisans de la ***Doctrine sociale de l'Église***, des Églises, avoués ou masqués, ces derniers étant les plus dangereux, c'est à dire à tous ceux qui, depuis des dizaines d'années, faisaient campagne pour « *repenser*», « *renouveler*», le socialisme, le syndicalisme. Répétant, pour quelques-uns d'entre eux, qu'il fallait « *raser les barbes de* ***Marx*** *et de* ***Bakounine***».

Ce sont les **Libres Penseurs** de la **FNLP** qui, les premiers, ont démonté cette immense supercherie, elle aussi très médiatisée, présentant le **Principe de subsidiarité**, directement issu des encycliques, comme le summum de la démocratie.

Parce que nous sommes engagés pour conquérir le maximum de libertés démocratiques individuelles et collectives, nous n'avons pas manqué, nombreuses et nombreux, de participer aux combats pour la liberté de la contraception, pour la liberté de l'avortement (y compris en prenant des risques), avec en face de nous les Églises et leurs dogmes. Il en est de même aujourd'hui pour le droit à l'euthanasie, avec nos amis de ***l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité***.

Or, aujourd'hui, la ***Contre-Révolution*** corporatiste est en marche. Déjà commencée depuis longtemps, accélérée avec **François Hollande** et la ***CFDT***, elle continue sa progression avec **Macron**. L'Église catholique multiplie ses initiatives et interventions dans l'espace public pour se rendre incontournable. La défense de la Laïcité institutionnelle est plus que jamais à l'ordre du jour."

Recension établie par **Joachim Salamero** (1931-2021), Président d'honneur de la Libre Pensée.

Pour télécharger gratuitement ce **numéro 9 consacré à l'Histoire récente de la Libre Pensée** dans la collection ***Arguments*** **de la Libre Pensée – 100 pages** :

La Laïcité, ce n'est pas l'œcuménisme des religions

« Avoir l'esprit ouvert,
ce n'est pas l'avoir béant à toutes les sottises ».
Jean Rostand*(1894-1977)*,
Président d'Honneur de la Libre Pensée

La Laïcité, c'est la **Séparation des Églises et de l'État**, ce n'est pas **l'addition** des Églises et des religions dans l'État (œcuménisme) ou la **réparation** des liens entre l'Église et l'État (dixit **Emmanuel Macron** aux Bernardins). La **Laïcité de l'École publique**, ce ne sont pas un prêtre catholique, un pasteur protestant, un rabbin israélite, un imam musulman, un moine bouddhiste qui font le cours de religion, même avec un athée et un Libre Penseur en plus pour faire bonne mesure ; c'est la stricte neutralité : pas de patron, pas de curé, pas de militaire dans l'École publique laïque. Il ne doit y avoir aucune ingérence métaphysique dans la Sphère publique, leurs places sont dans la Sphère privée.

L'École publique est faite pour dispenser des savoirs, vérifiables et fondés rationnellement, afin de former les futurs citoyens émancipés et libres de leurs destinées et non pour servir de propagande aux théories religieuses qui peuvent s'exprimer librement en dehors de la sphère

publique. La **Laïcité**, ce n'est pas non plus des « *minutes de silence* » imposées par le gouvernement pour infuser une idéologie d'État qui dicteraient le « *Bien* » et le « *Mal* » aux élèves. Les enseignants ne sont pas des **Directeurs de conscience**, chargés de dicter un quelconque catéchisme, fut-il baptisé « *républicain* », façon « *Grand Capital* » et « *Ordre moral* ».

Qu'est-ce que l'œcuménisme ?

Il y a trente-deux ans, le 5 janvier 1964, **Paul VI** lançait le coup d'envoi de l'œcuménisme en donnant le baiser de paix à **Athënagoras**, patriarche orthodoxe de Constantinople. **Paul VI** fut clair, ainsi qu'à sa suite tous les Papes qui lui ont succédé : « *Il peut y avoir plusieurs troupeaux, il ne saurait y avoir qu'un seul Pasteur* », le **Vatican** bien sûr.

Après l'effondrement du **Mur de Berlin, Jean-Paul II** entendait ne pas laisser sa part de « *marché religieux* » aux autres. Il rappelait la constitution conciliaire ***Lumen Gentium*** : *« Les catholiques gardent la ferme conviction que l'unique Église du Christ subsiste en l'Église catholique ».* En 1991, le cardinal **Ratzinger**, chef de **l'Inquisition** à l'époque et futur Pape, rappelait dans une lettre « *la primauté du pape* ». Il est « *le principe et le signe visible de l'unité entre tous les chrétiens* ». Nul ne peut contester qu'il soit le successeur de **Pierre**, présenté frauduleusement comme le fondateur de l'Église chrétienne.

Un tournant nécessaire pour la survie de l'Église

Après avoir lié son sort à la vaine tentative de restauration de **l'Ancien-Régime** contre la **Révolution Française**, le Vatican a opéré un premier tournant à la fin du XIX^{e} siècle en « *se ralliant* » à la République et en promouvant une doctrine sociale (***Rerum Novarum***). Ce ralliement à la bourgeoisie deviendra effectif durant la **Première guerre mondiale** et culminera sous le **Régime de Vichy**. Il se poursuivra en s'amplifiant avec la **V^{ème} République**.

Comprenant que la gauche finirait par accéder au pouvoir, un jour ou l'autre, l'Église organise le deuxième tournant. L'infiltration des militants de **l'Action-catholique** dans le mouvement ouvrier et laïque. Cette tactique ne donnant pas les résultats escomptés, l'Église décide de transformer son instrument social, la **CFTC**, en **CFDT**, en 1964, pour s'affubler d'un masque. Ses militants entrent en masse dans le **Parti socialiste** d'Épinay, en 1974, et aident à la subversion de ce qui restait de l'ancienne **SFIO**. Quand **François Mitterrand**, au bout de sa troisième tentative, se fit élire Président de la **V^{ème} République**, l'Église catholique n'avait plus rien à craindre. Il suffira de constater le bilan désastreux de la gauche au pouvoir, en matière d'atteintes à la laïcité, pour s'en convaincre.

En conclusion, comment ne pas voir que l'œcu-

ménisme est un appeau pour la chasse aux canards pour phagocyter les autres religions et les « *laïques* » qui voudront bien se laisser tromper. C'est l'exact contraire de la Laïcité.

Avec ce onzième article sur la **Laïcité** se termine une analyse qui se voulait explicative et pédagogique sur ce sujet pour expliquer que la Laïcité : c'est la liberté et non l'oppression des consciences et la répression des croyants. Que cette série explicative ait trouvé sa place dans ***Informations ouvrières***, le journal fondé par **Pierre Lambert** qui a alerté plus d'une fois sur l'importance de la question de la **Laïcité** et de la **Libre Pensée** est tout à fait dans l'ordre des choses. C'est une continuité militante.

Deux ouvrages pour en savoir plus

Pour la laïcité en Europe

Dans les différents pays examinés, il y a beaucoup de différences visibles, mais aussi beaucoup de ressemblances. Si dans de très nombreux pays, il y a des concordats catholiques (un concordat est toujours un accord diplomatique signé entre un État et le Vatican pour donner une situation privilégiée au culte catholique), des religions d'État ou des religions officielles, il n'empêche que le désir des peuples d'accroître leurs libertés et, donc en premier lieu, la liberté de conscience est une donnée universelle.

Il y a même une contradiction visible ; c'est la différence entre le développement du « *sécularisme* » et le poids politique des religions. Plus les peuples, les États et les Nations se libèrent du joug religieux, plus la bride politique des religions se fait lourde. En quelque sorte, moins les gens croient et plus l'État les contraint de financer les religions.

Cette aspiration à la liberté et à la démocratie est irréversible. La laïcité n'est pas une somme d'interdits comme certains voudraient le faire croire, la laïcité c'est la possibilité de dire oui à sa liberté

de conscience. La laïcité est le moyen, la conscience est le but.
Pierre Galand et **Christian Eyschen**

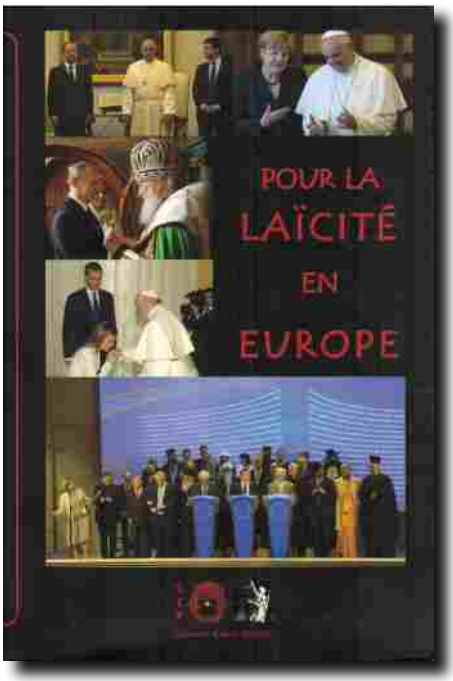

(Ce livre contient une présentation de la situation laïque dans tous les pays européens et pas seulement ceux de **l'Union européenne**.)

Ouvrage en vente
à la Librairie de la Libre Pensée
230 pages – 12€

À l'extrême-gauche du Père, Cléricalisme versus Socialisme

Ce numéro ***d'Arguments*** a pour objet d'ouvrir un nouveau champ de recherches pour les **Libres Penseurs**, celui de l'infiltration cléricale dans ce qu'il est convenu d'appeler « *l'extrême-gauche* ». Comme il est indiqué dans ce nouvel opus, **l'Église catholique** a appris de son expérience bimillénaire au service du maintien de l'ordre et de l'oppression : il ne faut jamais lui laisser un quelconque terrain en jachère, il faut qu'elle soit partout, même déguisée. Tout champ libre peut devenir dangereux pour le rôle qui lui est attribué.

Ceux qui prônent une nouvelle version de « ***la main tendue*** » aux « *secteurs progressistes de l'Église* » et/ou « *aux Islamistes anti-impérialistes* » sont de même nature : une capitulation éhontée devant l'affirmation que « *la religion est une affaire privée* ». Et qu'au fond, il s'agit là d'une question mineure, comme si l'idéologie religieuse n'avait aucune conséquence pratique dans la lutte pour ou contre l'**Émancipation humaine**. Si cela était vrai, on se demande bien pourquoi le **Vatican** s'est doté d'une ***Doctrine sociale*** à laquelle elle tient comme à la prunelle de ses yeux et qu'elle met en avant et en œuvre à chaque instant. Et qu'importe le nom du Pape, la Doctrine demeure.

La lutte contre la religion est-elle essentielle ou

superfétatoire, une diversion ? C'est un débat qui existe dans le **Mouvement ouvrier** depuis 150 ans. On connait l'attachement profond de **Michel Bakounine** dans la lutte pour l'**athéisme**, et il avait profondément raison sur le fonds. On sait aussi que c'est par la critique rationaliste de la religion que **Karl Marx** va engager un mouvement qui va le conduire à devenir ce qu'il va devenir. Il n'y a donc pas de divergences fondamentales entre ces deux géants, sur le fond, ils sont pour mener la lutte contre la religion.

La divergence réelle est sur la forme que cela doit prendre : une exigence « *statutaire* » primordiale, condition *sine qua none* ou à accomplir dans le mouvement réel ? C'est la même question que celle de l'**héritage** qui les opposait sur la forme et non sur le fond. **Marx** pensait que l'avènement du **Socialisme** règlerait naturellement cette question et que la mettre en avant pouvait nuire à la compréhension des masses qui y verraient autre chose que l'appropriation collective des moyens de production, ce qui était l'objectif essentiel. **Bakounine**, lui, exigeait que l'**AIT**, notre **Première Internationale**, mette cette question au centre du combat permanent.

Cet ouvrage fait aussi litière de l'affirmation des révisionnistes-liquidateurs en tous genres : la religion est une affaire privée. **Marx, Engels, Lénine** répondaient : oui, mais uniquement du point de vue de l'**État** et surtout pas de celui du **Parti ouvrier**.

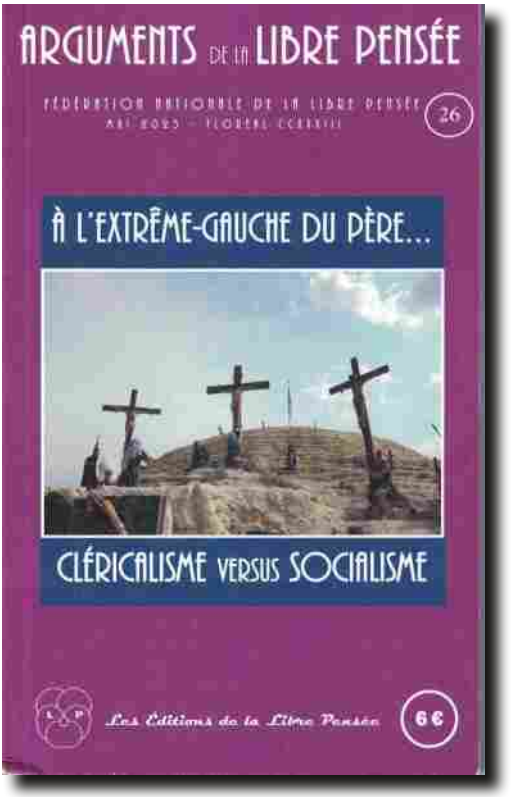

Ouvrage en vente
à la Librairie de la Libre Pensée
144 pages – 6€

Une date à retenir absolument :
Samedi 6 décembre 2025 à 14h
Salle Henaff
de la Bourse du Travail
29 boulevard du Temple
75003 Paris

Grand meeting unitaire laïque national et international
Pour la défense de la loi de 1905
Pour l'abrogation de la loi « Séparatisme »

Le Congrès national de la Libre Pensée vient de se tenir

(Interview paru dans *Informations Ouvrières* du 27 août 2025)

Le Congrès national de La **Fédération nationale de la Libre Pensée** s'est tenue dans le Tarn à Le Garric, ville minière et ouvrière, proche de Carmaux, dont la présence de **Jean Jaurès** est encore pleinement prégnante. Nous avons, à cette occasion, rencontré **Christian Eyschen**, Secrétaire général de la **Libre Pensée** pour lui demander quel bilan il en tirait.

Christian Eyschen : le lieu du Congrès et la figure de **Jaurès** étaient en pleine représentation de nos actions actuelles : contre la guerre et pour la défense de la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État, dont nous célébrerons le 120e anniversaire le 6 décembre 2025 au gymnase Japy. Cette loi est gravement menacée par la loi liberticide, réactionnaire et raciste du 24 août 2021, dite **loi « *Séparatisme* ».** Au cœur de ces combats, le ***Tribun de Carmaux*** était pleinement présent contre la guerre et pour l'adoption de la loi de 1905.

Rappelons tout d'abord quelques citations de **Jean Jaurès** qui illustrent cet engagement total pour **l'Émancipation humaine** dans toutes ses di-

mensions : " *On ne fait pas la guerre pour se débarrasser de la guerre. Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage. La* ***République*** *c'est le droit de tout homme, quelle que soit sa croyance religieuse, à avoir sa part de la souveraineté. L'affirmation de la* ***Paix*** *est le plus grand des combats. Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir. Nous en sommes venus au temps où l'****Humanité*** *ne peut plus vivre avec, dans sa cave, le cadavre d'un peuple assassiné. La* ***République****, en ne reconnaissant aucune religion, permet la liberté entre elles et en elles. Donner la* ***Liberté*** *au monde par la force est une étrange entreprise pleine de chances mauvaises. En la donnant on la retire.* »

C'est donc tout naturellement que le **Congrès national de la Libre Pensée** a tenu à appeler publiquement à la réussite du **Meeting international contre la guerre**. Nous avons adopté une Déclaration internationale où l'on peut lire :

Ensemble agir contre la Guerre !

L'action pacifiste internationaliste est un impératif catégorique. C'est pourquoi le **Congrès national de la Libre Pensée**, contre la Guerre et pour la Paix, décide que la **FNLP appelle à** participerau **Meeting international** du 5 octobre 2025 : ***« Pas un centime, pas une arme, pas une vie pour la guerre ! »***

Comment ne pas être d'accord avec ce que dit

l'Appel à ce Meeting : « *L'ordre établi après la* ***Seconde Guerre mondiale*** *se désintègre – politiquement, financièrement et militairement. Nous faisons face à de multiples crises qui s'aggravent : celle du capitalisme lui-même, qui met en danger l'avenir même de l'Humanité ; l'effondrement écologique imminent ; et le risque croissant d'une guerre mondiale, voire d'une guerre nucléaire. Ces problèmes ne sont pas nouveaux, mais ils sont amplifiés par le second mandat de* ***Trump*** *et par la montée de l'extrême-droite en Europe.*

C'est pourquoi des ***militants****, des* ***syndicalistes*** *et des* ***démocrates*** *de toute l'Europe lancent cet appel à s'unir contre la guerre et contre les dépenses militaires, et à rejeter l'exigence des gouvernements européens de soutenir leurs politiques brutales et destructrices au nom d'une prétendue* « union nationale ». *Il s'agit là d'un patriotisme factice. Ces guerres ne sont pas les nôtres. Nous ne les paierons pas ! Nous ne mourrons pas pour elles !*

• NON à la guerre et aux attaques contre les acquis sociaux !

• NON aux budgets de guerre et aux fauteurs de guerre !

• NON aux politiques de guerre, d'où qu'elles viennent ! »

Informations Ouvrières : Quelles sont les autres points abordés dans votre Congrès ?

C.E : Partout dans le monde et en France, la ***Réaction*** relève la tête en accumulant tous les éléments de **Guerre civile**, prélude à la ***Guerre impérialiste***. C'est le rôle attribué à la campagne de haine, de racisme et de xénophobie contre nos concitoyens d'origine arabo-musulmane ou étrangère.

C'est la volonté de division de la **Classe ouvrière** et de la **Conscience démocratique,** qui est organisée par la **loi « *Séparatisme* »** du 24 août 2021 qui vise à faire disparaître toutes traces des **Cultes musulmans** et de leurs fidèles, et des présupposés **Musulmans** étiquetés comme tels par ***la Réaction***, par une sécularisation forcée et contrainte de l'**Islam** et de ses adeptes.

Cela se fait en totale violation et en contradiction ouverte avec la ***loi du 9 décembre 1905***, que nous célébrerons le 6 décembre 2025 au **Meeting laïque unitaire national et international** au **Gymnase Japy (Paris XIème arrondissement)**. Nous avons réussi d'ores et déjà à réunir avec nos amis de la **Vigie de la Laïcité** un grand nombre d'associations laïques, syndicales et de Travailleurs Immigrés et des Sans-Papiers. Nous nous félicitons de cette large convergence, car la classe ouvrière est une et indivisible.

La **Laïcité**, c'est la liberté, ce n'est pas l'oppression et la servitude. Ce ne sont pas les consciences, mêmes religieuses, mises sous le boisseau de **l'Idéologie d'État, totalitaire et xénophobe.**

I.O **:** Nous avons vuque la **Libre Pensée** a su renouer de nombreux contacts autour d'elle. Pouvez-vous nous dire quelles associations ont tenu à saluer votre Congrès ?

C.E : Nous avions sollicité 58 associations et organisations, plus 4 pour notre Association d'Entraide et de Solidarité qui tenait aussi son Assemblée générale. Nous avons reçu des réponses et des messages, toujours fraternels avec un réel contenu militant d'action commune avec la **Libre Pensée**, de 49 associations laïques, pacifistes, de syndicats, de partis politiques, d'Obédiences maçonniques, de revues et de sites internet militants et philosophiques. Quand on lit la liste ci-dessous, on peut mesurer le rayonnent croissant de la **Libre Pensée** dans ses combats :

Liste des Messages et Réponses reçus au Congrès national de la Libre Pensée

● **ASSOCIATIONS LAÏQUES** :

Ligue de l'Enseignement

Ligue des Droits de l'Homme

Union Rationaliste

Vigie de la Laïcité

Laïcité et Liberté

Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

La Calotte

● <u>OBEDIENCES MACONNIQUES</u> :

Grande Loge de France

Droit Humain

Grand Orient de France

Grande Loge Mixte de France

Ordre des Rites Unis de Memphis

● <u>CONFEDERATIONS SYNDICALES ET FEDERATIONS ENSEIGNANTES</u> :

CGT-FO et FNECFP-FO

CGT et FERC-CGT

SOLIDAIRES

FSU

SE-UNSA

ÉMANCIPATION (Tendance Intersyndicale)

● <u>PARTIS POLITIQUES</u> :

Parti Ouvrier Indépendant

LFI

Fédération Anarchiste

Parti Communiste Français

PRCF

Parti de Gauche

NPA (Comité Tarn-Nord)

● **ASSOCIATIONS PACIFISTES** :

UPF

Mouvement de la Paix

MRAP

UJFP

4 ACG (Anciens Appelés d'Algérie)

Comité International Contre la Répression

Collectif national contre le SNU

● **DIVERS** :

Pierre Galand

Jean Baubérot

Les *Éditions Libertaires*

Les *Éditions du Monde Libertaire*

IRIS (Pascal Boniface)

Site *Critica Masonica*

Coudes à Coudes (Mornia Labssi)

Marches des Solidarités

La *Révolution Prolétarienne*

Les Amis de Maurice Rajfus

Les Amis de la Commune de Paris 1871

Messages reçus par Entraide et Solidarité

Message de **Tadamoun Wa Tanmia (Liban)**

Message de **ALIPHID (Liban)**

Message des **Mineurs isolés de Paris.**

Solidarité Laïque

Nous publierons prochainement la totalité de ces messages et réponses. Chacun pourra alors juger de l'audience réelle de la **Libre Pensée** aujourd'hui. Je profite de cet interview pour remercier encore ***Informations ouvrières*** d'avoir publié la série de mes 11 articles sur la laïcité pour expliquer ce qu'elle est et surtout ce qu'elle n'est pas. Les Rédactions de ***la Raison***, notre mensuel, et d'***Informations ouvrières*** vont éditer une brochure commune republiant ces 11 articles avec une préface de ***la Raison*** et une postface *d'**Informations ouvrières***.

Ce sera un outil militant des plus intéressants. Et cela pourra aider grandement la réussite du **Meeting de Japy** du 6 décembre, où pour la première fois sans doute véritablement, des représentants des Associations de Travailleurs immigrés, des Sans-Papiers, et OQTF (reconduites forcées à la frontière) pourront expliquer comme la laïcité est frauduleusement utilisée par le Pouvoir et les réactionnaires, de l'extrême-droite à une fausse gauche, raciste et xénophobe contre les Immigrés et les présumés « *musulmans* ».

I.O : Et sur le plan international, vous agissez aussi ?

C.E : Oui et je rajouterai, pour terminer cet interview, que **l'Association internationale de la Libre Pensée** tiendra aussi son **IXe Congrès** à Grenoble/Lyon où nous étudierons deux points : comment rendre Justice à toutes les victimes des crimes, notamment sexuels, des Églises (330 000 rien qu'en France) et organiser une solidarité internationale des **Libres Penseurs** contre la répression et pour l'Entraide mutuelle.

Ce Congrès international se terminera par une Conférence publique commune avec la **Libre Pensée** et les **Associations des victimes du Clergé catholique**. Là aussi, on voit clairement la place et le rôle de la **Libre Pensée.**

Paix, Liberté, Laïcité, hier comme aujourd'hui, c'est le combat auquel la **Fédération nationale de la Libre Pensée** appelle toutes les personnes éprises de **Justice**, de **Paix** et du **respect de la Liberté de conscience** pour tous, à agir en commun, à ses côtés pour assurer le succès :

- **Du Meeting international du 5 octobre contre la Guerre à Paris.**
- **Du IXe Congrès de l'Association internationale de la Libre Pensée à Grenoble/Lyon**
- **Du Meeting laïque unitaire national et international le 6 décembre à 14h à Paris.**

(Propos recueillis par **David Combes**)

120e ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE SÉPARATION DE 1905

SÉPARATION 1905 !

Meeting laïque unitaire

Salle Hénaff de la Bourse du Travail

29 Boulevard du Temple 75003 Paris (Métro République)

SAMEDI 6 DÉCEMBRE 2025 - 14 h

Notes de lecture

1882-1905 ou la Laïcité victorieuse

de **Jean Baubérot**

Dans ce quatrième ouvrage, spécifiquement consacré à la ***loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État***, l'auteur, incontournable sur le sujet de la Laïcité, explore encore un peu plus les méandres, les détours et les contours qui ont entouré l'adoption législative du **Principe de Séparation**, la rendant ensuite constitutionnelle de plein Droit.

Cet ouvrage réduit à néant les gesticulations politico-médiatiques de certains qui, reprenant une proposition de **François Hollande**, sans doute pour tenter désespérément de le mettre en selle pour les Présidentielles de 2027, beuglent (sans grand succès) pour que les deux premiers articles de la ***loi de 1905*** soient inscrits dans la Constitution antilaïque de la **Ve République**. La **Libre Pensée** a démontré que ce Principe était déjà inscrit dans le **Bloc constitutionnel**, mais pour certains « *vaincre sans péril* » a au moins le mérite de tenter de faire croire qu'ils ont fait quelque chose, mais qu'ils n'oublient pas que « *ce genre de triomphe est toujours sans gloire* ».

Ce livre commence par une liste des sigles des

associations et organisations où sont citées **l'Association nationale des Libres-Penseurs de France**, la **Fédération française de la Libre Pensée** (socialisante) et **l'Institut de Recherches et d'Études de la Libre Pensée** que l'auteur remercie chaleureusement de son aide pour ses recherches et il se termine fort utilement par un glossaire des fausses expressions trompeuses et par un calendrier fort utile sur la bataille laïque.

Ainsi l'auteur revient sur l'expression du « ***Pacte laïque*** », il démontre que celui-ci repose, non sur une négociation de maquignon entre la **IIIe République** et le **Vatican**, mais sur l'approbation de la **Séparation** par la **Nation**, manifestée clairement par les élections législatives de 1906 qui conforta de belle manière la majorité parlementaire « *séparatiste* ». Si *Pacte* il y eut, il n'est que là : entre le Peuple souverain et la Laïcité.

La Libre Pensée au cœur du combat laïque

Dans sa dédicace fort aimable et puissamment amicale à mon propos, **Jean Baubérot** écrit : « *Cet ouvrage retrace une histoire où **Libres-Penseurs** et **Protestants** ont été des **Vigies de la Laïcité*** ». Et c'est fort justement prouvé dans le propos du livre. Dans le calendrier exposé des événements, je retiendrai deux dates : **celle du 17 mai 1903** où la **Libre Pensée** va organiser une centaine de réunions publiques et de conférences sur le thème de la ***loi de Séparation*** et qui

va faire basculer l'opinion publique en sa faveur et **celle du 11 novembre 1904** où la **Libre Pensée** dit *Non* au Projet d '**Émile Combes,** qui n'est qu'un Concordat renforcé. Ce qui enterre définitivement le projet des « *laïques autoritaires et concordataires* », projet qui a visiblement inspiré les auteurs et les laudateurs de la **loi « *Séparatisme* »** du 24 août 2021.

Il faut remercier l'auteur chaleureusement de resituer la vraie place de la **Libre Pensée** et des **Libres Penseurs** dans le combat laïque. Il apparaît clairement que c'est **DANS** et **PAR** la **Libre Pensée** que la discussion a eu lieu et que la bataille a été gagnée. Les autres forces laïques n'ont fait que suivre et s'adapter à la bataille de la **Libre Pensée**. L'auteur montre que la **Ligue des Droits de l'Homme** et bien plus encore le **Grand Orient de France** sont très divisés en interne dès qu'il s'agit d'avancer réellement vers la Séparation.

Selon l'expression de **Sainte-Beuve**, la confrontation opposa le bloc catholique au « *grand diocèse des esprits émancipés* » : la **Libre Pensée**. Cela devrait ramener certains donneurs de leçons d'aujourd'hui à plus de modestie. La **Libre Pensée** exigera et imposera de fait que la loi soit adoptée dans les mêmes termes au **Sénat** qu'à la **Chambre des députés** et promulguée avant la fin de l'année 1905 pour la rendre irréversible après les élections législatives de 1906.

Il est aussi à noter que le Rapport d'**Aristide Briand** sur le projet de loi, fut amputé de sa par-

tie internationale où seul figurait le terme de « *laïcité* » dans ses rééditions de 2005 et 2020, cela devait gêner les nationaux-chauvins qui veulent faire de la Séparation « *une exception française* », qu'il ne faudrait surtout pas exporter et à laquelle les autres peuples n'auraient pas droit.

Jean Baubérot revient assez précisément sur la question des « *Devoirs envers Dieu* » auxquels les républicains bourgeois tenaient beaucoup, car pour **Jules Simon** « *quand un soldat marche au-devant de la mitraille, il est bon de pouvoir lui dire que Dieu le voit* ». Leur « *morale* » se réduit aux derniers sacrements pour sanctifier la guerre. L'auteur montre aussi que la force de la ***Séparation*** fit que les cléricaux ne purent vraiment la contester et que le dissensus se reporta sur l'École pour tenter une possible revanche. Ce qui permet de comprendre l'importance de la question de la ***loi Debré*** qu'il faut abroger pour aller au bout de la ***Séparation***.

L'action de la **Libre ¨Pensée** et des militants de la Laïcité fut de forcer l'Église à rentrer dans la légalité républicaine laïque et séparatiste : « *l'action de maires, de conseils municipaux, d'adeptes de la **mouvance libre-penseuse** pour la liberté de culte des catholiques, qui s'étaient pourtant mis hors la loi, s'est avérée déterminante dans cette réussite **républicaine***. » Nous avons vu que l'auteur dans le Tome IIII de « ***La loi de 1905 n'aura pas lieu »***, a bien montré que ce sont les **Libres**

Penseurs qui déposaient les déclarations des messes catholiques pour permettre le libre exercice du culte.

L'action convergente de **Libres Penseurs** éminents comme **Aristide Briand, Jean Jaurès, Ferdinand Buisson, Francis de Pressensé,** appuyés par la **Libre Pensée** es-qualitéparvint à faire capoter le projet néo-concordataire autoritaire du « ***Petit Père Combes*** » à qui on attribue faussement la ***loi de 1905,*** lui qui déclarait les ***«*** *idées religieuses comme nécessaires* ***»***. Grâce à cette convergence, la Séparation ne sera plus « *l'Arlésienne de la République* », mais deviendra effective. La **Libre Pensée** va s'opposer avec succès à toutes les tentatives combistes de faire des dispositions de la ***loi de Séparation*** un « *instrument d'arbitraires administratifs, de tracasseries policières et de privilèges économiques* ». On croirait lire aujourd'hui la position de la **Libre Pensée** contre la loi « *Séparatisme* ».

De même que sur ***l'article 28 de la loi de Séparation*** sur les symboles religieux ou sur les décors des tombes comme sur les processions religieuses, la position de la **Libre Pensée** est libérale au bon sens du terme : elle est pour que tout le monde soit à égalité et traité à la même enseigne de la liberté. Les processions religieuses doivent avoir le même statut que les manifestations politiques ou syndicales, les prières de rue ne sont que des meetings publics. Si on autorise les uns, on ne peut réprimer les autres.

Laïcisation des Institutions et/ou Sécularisation de la société ?

Si le 25 décembre 1904, la **Libre Pensée** organise à Paris « ***la Grande fête civique de la Noël humaine. Pour la Séparation des Églises et de l'État*** », elle ne mélange nullement la Laïcité et la Sécularisation, car les deux ne se situent pas sur le même plan, elle ne confond pas l'État et la société. « ***Pierre Rosanvallon*** *a montré la difficulté française à dissocier l'État de la société civile. Après les lois de 1880, la* ***loi de 1905*** *contribuera au développement d'une société civile autonome et à la progressive inclusion de la «* société religieuse *» dans cette société civile.* »

Cela est très important à comprendre, car il ne faut pas mélanger les règles de neutralité dans la sphère publique et la sphère privée, que l'on pourrait aussi appeler la sphère sociale. En abrogeant le ***Concordat*** qui faisait des religions des services publics et des ministres des cultes des fonctionnaires, la ***loi de 1905*** rend privée la religion, alors qu'auparavant elle était publique pour soutenir le pouvoir en place dans « *l'Alliance du Trône et de l'Autel* ». Elle implique aussi une séparation complète entre la commune et la paroisse.

L'auteur note : « *D'autre part, dans la lignée du combisme et de ceux qui ont voté la* ***loi de 1905*** *à contrecœur, certains continuent de croire qu'un athée ou un agnostique serait, a priori, plus*

« laïque » *qu'un croyant (ce n'est pas le cas de la* ***Libre Pensée*** *actuelle qui disjoint combat convictionnel antireligieux et promotion de la laïcité)* »

Le pari d'hier de la **Libre Pensée** de faire diminuer le poids des religions dans la société par une loi de liberté a été réussi, et la baisse tendancielle du taux de curé a été inévitable quand l'État a cessé de servir de béquille à la religion : « *les processus de laïcisation et de sécularisation peuvent se conjuguer, mais ne suivent pas nécessairement la même évolution.* »

Il va être procédé à une nouvelle « *nationalisation des biens du clergé* », même si tous les bâtiments religieux ne peuvent être « *publics* » du fait de leurs statuts et de leurs histoires. Il y a à l'époque 87 cathédrales, 34 651 églises et 5 446 chapelles comme propriétés publiques et 1 831 églises et 1 456 chapelles sont propriétés privées, alors que sur les 495 temples protestants, 462 sont propriété privée et il y a 9 synagogues publiques et 73 privées. On voit là aisément que le ***Concordat*** n'a pas eu les mêmes effets pour toutes les religions, toutes étaient égales, mais il y en avait qui étaient plus égales que d'autres.

La **loi « *Séparatisme* »** remet gravement en cause la liberté d'association, même cultuelle, mais là aussi, toutes ne seront pas traites à égalité, qu'elles soient musulmanes, protestantes, juives et même catholiques, quand elles sont issues de la ***loi de 1905*** ou de ***1901-1907***. Madame **Élisabeth Borne**, Première ministre alors, a assu-

ré en 2023, que les associations diocésaines (issues d'un accord diplomatique avec le **Vatican**, et non de la décision des représentants du Peuple souverain) ne seraient visées qu'à la marge par la loi liberticide du 24 août 2021. Comme le conclut **Jean Baubérot** : « *La nouvelle laïcité tend à hypertrophier la neutralité et à atrophier la Séparation* ». Tout est dit alors.

En conclusion

Jean Baubérot commence aussi à traiter dans cet ouvrage une de ses préoccupations importantes, qui devait faire l'objet d'un nouvel ouvrage : pourquoi et comment le conflit russo-japonais de 1905 aurait pu avoir des effets néfastes sur l'élaboration de la ***loi de 1905***, car le danger de guerre (qui affaiblissait en retour l'Alliance franco-russe et favorisait en contre-coup l'Allemagne) pouvait inciter la France à travailler sur un autre chantier que celui de la **Séparation** à établir. **Jean Cotereau**, Président de la **Libre Pensée** avait bien raison de dire dans sa publication « ***L'Église a-t-elle collaboré ? - 1940-1945 -*** » que « *quand la Patrie baisse, le Jésuite monte* ».

Pour conclure, vous aurez compris que je vous recommande chaudement la lecture de ce « ***Tome IV*** » sur **1905** de **Jean Baubérot**. Il est passionnant à découvrir.

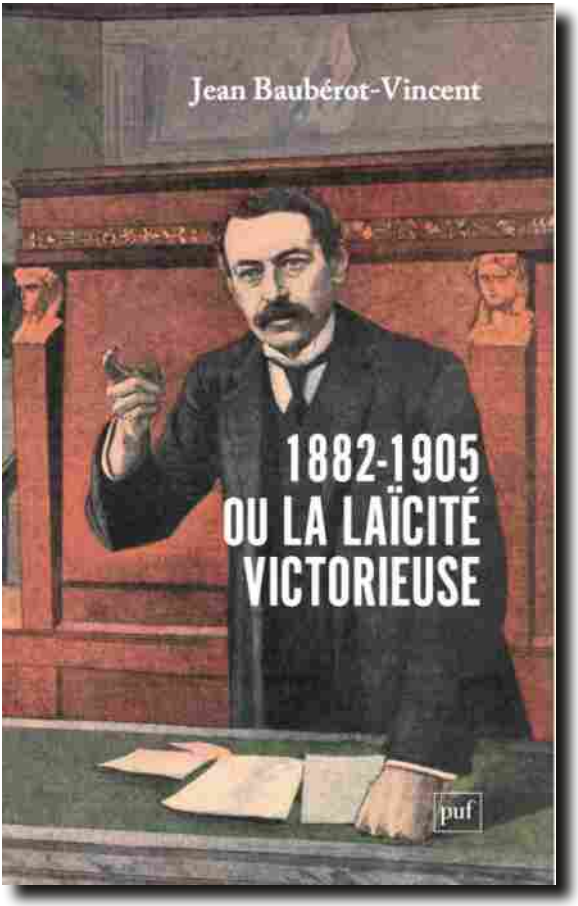

1882-1905 ou la Laïcité victorieuse
Jean Baubérot-Vincent
PUF – 370 pages – 23€

Une date à retenir absolument :
Samedi 6 décembre 2025 à 14h
Salle Henaff
de la Bourse du Travail
29 boulevard du Temple
75003 Paris

Grand meeting unitaire laïque national et international
Pour la défense de la loi de 1905
Pour l'abrogation de la loi « Séparatisme »

Postface

Il nous revient tout particulièrement de saluer l'initiative prise par la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) de publier en relation avec *Informations ouvrières* ce recueil d'articles qui traitent de la question fondamentale de la laïcité, au moment précis de la situation politique en France et à l'échelle internationale où ceux qui sont au pouvoir s'évertuent à se revendiquer de la laïcité pour la détourner, la dévoyer, voire, dorénavant, faire exactement l'inverse de ce pour quoi elle a été instituée.

Ce recueil dont il faut saluer le caractère particulièrement pédagogique revient tout spécifiquement, et à juste titre, sur le basculement qui s'opère actuellement depuis la mise en place de la loi dite « séparatisme » du 24 août 2021. Cette loi, c'est l'instauration d'une *« idéologie d'Etat »,* comme l'affirme à juste titre Christian Eyschen. Or, quand un Etat impose une conception idéologique, il s'engage inexorablement sur la voie d'un Etat totalitaire.

En son temps, le maréchal Pétain avait engagé un arsenal législatif des plus conséquents pour asseoir une *« idéologie d'Etat »* : il faut bien reconnaître que Macron a pris modèle auprès de celui qui a dissout les confédérations syndicales en novembre 1940. Avec la loi « séparatisme », Ma-

cron va particulièrement loin dans l'offensive contre la liberté d'association. Avec l'épée de Damoclès que l'exécutif dresse au-dessus de la tête des associations, des organisations démocratiques et syndicales, soumettant leur légalité au respect des *« valeurs de la République »* – que lui seul s'arroge le droit de définir – faute de quoi elles s'exposent à une dissolution certaine, Macron porte gravement atteinte à la liberté d'association garantie par au moins trois lois fondamentales (1). Depuis le début du premier quinquennat, Macron a dissout pas moins de 40 associations. Un record sous la V^{ème} République.

La loi « séparatisme » ne porte pas seulement atteinte à la liberté d'association : parce qu'anti laïque, elle porte également gravement atteinte à la liberté de conscience. Or, la défense de la liberté absolue de conscience est une nécessité vitale pour l'humanité. C'est la première des libertés. Imposer une « vérité révélée » est un viol manifeste de la liberté de conscience. A l'inverse, la laïcité, parce qu'elle n'est pas un dogme mais une forme d'organisation de la société qui permet à chacun de vivre selon ses pensées, c'est la reconnaissance de la liberté de conscience.

Les violations de la laïcité ne peuvent qu'entraîner le racisme. De ce point de vue, il n'est pas étonnant qu'au moment même où Macron renoue *« les liens de l'Eglise avec l'Etat »*, célèbre officiellement une fête religieuse du judaïsme à l'Elysée ou proclame un discours comme pré-

sident de la République dans la cathédrale de Notre-Dame de Paris – ce qui est interdit par la loi de 1905 – le racisme décomplexé se libère au plus haut sommet de l'Etat, jusqu'à remettre en cause les principes mêmes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Le 26 mars dernier, un meeting haineux *« contre l'islamisme »* a rassemblé anciens et actuels ministres de Macron : le ministre des Outre-mer, Manuel Valls, a appelé à combattre *« le monde arabo-musulman »* ; le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, celui qui commande les forces de police et qui, par ailleurs, est responsable du Bureau central des cultes en France, a scandé : *« A bas le voile »*. Pour la première fois depuis des décennies, des croyants – en l'occurrence, des musulman(e)s – sont agressés publiquement à la tribune d'un meeting par les ministres en exercice d'un gouvernement. Pour la première fois, les ministres en exercice d'un gouvernement s'essuient les pieds publiquement sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui stipule, par son article 10 : *« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses »*. C'est le piétinement de tout l'héritage issu de la Révolution française qui a aboli en France les persécutions religieuses d'Etat [(32)].

On ne peut pas ne pas penser non plus aux principes à géométrie variable du Rassemblement national (RN), qui hurle à la mort pour condamner les régimes où l'islam est religion d'Etat mais

qui soutient de toutes ses forces le génocide conduit par Netanyahu qui trône à la tête d'un Etat théocratique.

Cette stigmatisation d'une religion par l'extrême-droite et le pouvoir en place, outre qu'elle porte un coup brutal à la laïcité et à la loi de 1905, vise à renforcer et amplifier le processus de division des rangs de la classe ouvrière pour chercher à l'affaiblir, à l'anesthésier, à la paralyser. C'est ce qu'en son temps, Lenine appelait la *«politique réactionnaire de morcellement des forces prolétariennes »* : *« La bourgeoisie réactionnaire a partout eu soin d'attiser les haines religieuses – et elle commence à le faire chez nous – pour attirer de ce côté l'attention des masses et les détourner des problèmes économiques et politiques réellement fondamentaux, problèmes que résout maintenant le prolétariat russe, qui s'unit pratiquement dans sa lutte révolutionnaire. Cette politique réactionnaire de morcellement des forces prolétariennes, qui se manifeste aujourd'hui surtout par les pogromes de Cent-Noirs, trouvera peut-être demain des mesures plus subtiles. Nous lui opposerons dans tous les cas une propagande calme, ferme, patiente, qui se refuse à exciter des désaccords secondaires, la propagande de la solidarité prolétarienne et de la conception scientifique du monde. »*[(3)].

L'Histoire veut que cet extrait du texte de Lénine est paru quelques jours avant l'adoption de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en France.

D'ailleurs, il est à noter que le même Lénine, quelques mois seulement après la Révolution d'Octobre, s'appuiera sur la loi de 1905 pour rédiger un décret signé en date du 20 janvier 1918 consacrant la séparation de l'Eglise orthodoxe (seule Eglise présente à cette époque) et de l'Etat, et privant les organisations religieuses de tout droit de propriété : *« Pour tout citoyen soviétique, la religion est affaire privée. »*.

Pour nous, à l'époque du pourrissement de la société organisée sur la propriété privée des moyens de production, le combat pour la défense de la laïcité s'inscrit dans le combat d'ensemble pour la défense de la démocratie.

En 1931, Trotsky écrivait dans *Et maintenant ?* : *« Au cours de nombreuses décennies, à l'intérieur de la démocratie bourgeoise, se servant d'elle et luttant contre elle, les ouvriers édifièrent leurs fortifications, leurs bases, leurs foyers de démocratie prolétarienne, syndicats, partis, clubs d'éducation, organisations sportives, coopératives, etc. Non pas dans les cadres formels de la démocratie bourgeoise, mais seulement par la voie révolutionnaire. »*

A l'époque de la désagrégation du système capitaliste pourrissant à l'échelle internationale, ces *« fortifications »*, *« bases »* et *« foyers de démocratie prolétarienne »* doivent dorénavant purement et simplement disparaître. Ce faisant, le combat pour la défense de ces *« foyers de démocratie prolétarienne »* se confond avec le combat

pour la défense de la démocratie tout court.

Ces considérations sont à la base du combat pour la défense des libertés démocratiques, pour la défense de l'égalité des droits, pour la défense de la séparation des Eglises et de l'Etat.

La loi du 9 décembre 1905, qui institue la séparation des Églises et de l'État, et dont nous nous apprêtons à célébrer le 120ème anniversaire à la fin de cette année, plonge ses racines dans le combat révolutionnaire du prolétariat qui s'est incarné trente-quatre ans plus tôt lors de la Commune de Paris, lui-même inspiré par la Révolution française. Rappelons que c'est la Révolution française qui, la première, va nationaliser les biens du clergé et tenter d'étatiser l'Eglise puis, à la fin de la vague révolutionnaire comme sous-produit de 1789 par les thermidoriens, procéder à la première séparation des Eglises et de l'Etat, qui va durer de 1795 à 1801.

Le soulèvement révolutionnaire de la Commune de Paris s'inscrira dans les pas des révolutionnaires de 1789 : en à peine deux mois, il instaure une deuxième séparation des Eglises et de l'Etat : *« Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés ;* (…) *l'Eglise est séparée de l'Etat* (article 1). *Le budget des cultes est supprimé* (…) (article 2). *»* (2 avril 1871). Son écrasement, qui ouvre une période de réaction, ne pourra pas empêcher mais simplement retarder la mise en place d'un Etat laïque avec son institutionnalisation par la loi du 9 décembre 1905,

trente-quatre ans plus tard.

C'est la Commune de Paris qui, dans la pratique, et *« par la voie révolutionnaire »*, établira pour la première fois ce lien indissociable entre l'accomplissement achevée de la démocratie, c'est-à-dire la démocratie prolétarienne, et la mise en place, même à l'état embryonnaire, d'un Etat laïque. Il n'est pas inutile de se rappeler ce qu'écrivit Marx à ce sujet : *« La Commune fut composée des conseillers municipaux, élus au suffrage universel dans les divers arrondissements de la ville. Ils étaient responsables et révocables à tout moment. La majorité de ses membres était naturellement des ouvriers ou des représentants reconnus de la classe ouvrière. La Commune devait être non pas un organisme parlementaire, mais un corps agissant, exécutif et législatif à la fois. Au lieu de continuer d'être l'instrument du gouvernement central, la police fut immédiatement dépouillée de ses attributs politiques et transformée en un instrument de la Commune, responsable et à tout instant révocable. Il en fut de même pour les fonctionnaires de toutes les autres branches de l'administration.* (…) *Une fois abolies l'armée permanente et la police, instruments du pouvoir matériel de l'ancien gouvernement, la Commune se donna pour tâche de briser l'outil spirituel de l'oppression, le pouvoir des prêtres ; elle décréta la dissolution et l'expropriation de toutes les Eglises dans la mesure où elles constituaient des corps possédants. Les prêtres furent renvoyés à la calme retraite de la vie pri-*

vée, pour y vivre des aumônes des fidèles, à l'instar de leurs prédécesseurs, les apôtres. La totalité des établissements d'instruction furent ouverts au peuple gratuitement, et, en même temps, débarrassés de toute ingérence de l'Eglise et de l'Etat. Ainsi, non seulement l'instruction était rendue accessible à tous, mais la science elle-même était libérée des fers dont les préjugés de classe et le pouvoir gouvernemental l'avaient chargée. »(4).

Des élus révocables à tous moments dès lors qu'ils trahissent le mandat sur lequel ils ont été élus : voilà une préoccupation bien actuelle, que Marx avait analysée en son temps comme la question centrale qui vertèbre la démocratie prolétarienne.

Défendre la laïcité, c'est défendre la démocratie. Cela implique de combattre l'offensive réactionnaire actuelle et en cours dont font l'objet la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, ainsi que toutes les lois qui régissent la liberté d'association.

Commémorer le 120ème anniversaire de la loi de 1905, c'est s'opposer à la loi « séparatisme » et combattre la politique raciste de Macron qui vise à diviser les rangs de la classe ouvrière pour tenter de se maintenir en dépit du rejet historique dont il fait l'objet.

De ce point de vue, la FNLP ne combat pas seule : elle peut compter plus que jamais sur les forces

de progrès, associations, défenseurs des droits, comité international contre la répression, organisations syndicales et partis politiques – en particulier La France Insoumise (LFI), qui agissent dans une belle entente mutuelle, tout en gardant leurs particularités.

Pour toutes ces raisons, et à la place qui est la sienne, *Informations ouvrières* soutient et rendra compte de l'important meeting à l'initiative de la FNLP à l'occasion du 120ème anniversaire de la loi de 1905, auquel ont d'ores et déjà répondu présents quarante organisations du mouvement démocratique, syndical et laïque, organisé à la Bourse du travail de Paris, samedi 6 décembre prochain. Venez nombreux !

Pierre Valdemienne,
rédacteur pour *Informations ouvrières*

Notes :

1 La loi « séparatisme » s'attaque à la loi de 1884 qui garantit le droit des syndicats à s'organiser librement, à la loi de 1901 qui garantit le droit d'association, et à la loi de 1905 qui garantit le libre exercice des cultes

2 A partir de 1685, de Louis XIV à Louis XVI, la monarchie ordonne une répression féroce contre les protestants, les supplices d'innocents, comme Calas, révoltent l'opinion progressiste

3 Lénine, *Socialisme et religion*, 3 décembre 1905

4 Marx, *La guerre civile en France*, 1871

WE NEED YOU
POUR LE 6 DÉCEMBRE

SOMMAIRE

•***Ce qu'est la laïcité et ce qu'elle n'est pas*** (**Benoît Schneckenburger**, directeur de ***la Raison***) .....p 5

•***La loi "Séparatiste" de 2021 contre la loi de 1905 et la laïcité*** .....p 13

•***La Laïcité, ce n'est pas le racisme, c'est l'niversalisme*** .....p 23

•***La Laïcité, c'est la démocratie*** .....p 33

•***La laïcité, ce n'est pas la répression des croyants***.....p 43

•***La Laïcité, c'est la liberté de conscience pour tous***.....p 53

•***La Laïcité, c'est la liberté érigée en principe institutionnel*** .....p 63

•***La Laïcité, c'est la Séparation des Eglises et de l'Etat, des Eglises et de l'Ecole***.....p 73

•***La Laïcité, ce n'est pas la séparation forcée*** .....p 83

•***La Laïcité, ce n'est pas l'Athéisme***.....p 93

•***La Laïcité, ce n'est pas le respect des croyances, mais le respect des croyants.***.....p 103

•***La Laïcité, ce n'est pas l'oecuménisme des religions***.....p 111

•***Le Congrès national de la Libre Pensée vient de se tenir***.....p 121

•***Note de lecture : 1882-1905 ou la Laïcité victorieuse*** **de Jean Baubérot-Vincent *(PUF)***
.....p 131

•***Postface*** (**Pierre Valdemiene**, ***Informations Ouvrières***).....p 141

La Laïcité, c'est la Séparation du Religieux et du Temporel !

La **loi de 1905** est fondatrice de la laïcité institutionnelle dans notre pays, car elle établit comme un principe intangible la neutralité des Institutions et donc des bâtiments qui abritent les institutions de la République. Comme le disait **Francis de Pressensé**, Président de la **LDH** en 1905 : « *l'Etat s'arrête où commence la conscience* ». Ce qui entraine qu'aucune marque religieuse ou antireligieuse n'a sa place dans la sphère publique (Administrations, institutions, services publics).

L'Etat est neutre en matière métaphysique, car la **loi de 1905**, loi laïque fondatrice de la laïcité, interdit que tout dépositaire d'une parcelle de l'intérêt général puisse afficher ou exprimer une quelconque opinion religieuse ou antireligieuse dans l'exercice de ses fonctions publiques. Mais parce que la loi fonde la liberté de conscience, chacun est libre de pratiquer ou pas une religion dans la sphère privée, au nom du principe établi par **Victor Hugo** et réalisé par la **loi de 1905** « *L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle* ».

Vous trouverez dans ce **Numéro 30** de la **Collection *Arguments*** de la **Libre Pensée** un grand nombre d'analyses pédagogiques à faire connaitre pour démasquer les faussaires de la Laïcité.